

Techniques policières (310.A0)

Programme d'études techniques

Secteur 20 – Services sociaux, éducatifs et juridiques

Enseignement collégial

Le présent document a été produit par
le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Version de 2016

Coordination

Isabelle Beauchemin

Responsable du programme d'études *Techniques policières* (DEC 310.A0)

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Conception et rédaction

Nina Admo

Enseignante

Cégep de Maisonneuve

Lucie Marchessault

Consultante en formation

Version de 2005

Coordination

Louise Brunelle

Responsable de la formation sectorielle

Secteur *Services sociaux, éducatifs et juridiques*

Direction générale des programmes et du développement

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Conception et rédaction

Marie-Claude Frenette

Enseignante

Cégep de Maisonneuve

Claude Paré

Conseiller en élaboration de programmes

Révision linguistique

Sous la responsabilité de la Direction des communications

Pour obtenir plus d'information :

Renseignements généraux

Direction des communications

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

1035, rue De La Chevrotière, 28^e étage

Québec (Québec) G1R 5A5

Téléphone : 418 643-7095

Sans frais : 1 866 747-6626

© Gouvernement du Québec

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2016

ISBN 978-2-550-77208-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

Remerciements

La production du programme d'études *Techniques policières* (version de 2016) a été possible grâce à de nombreux collaborateurs et collaboratrices des milieux du travail et de l'éducation.

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur tient à remercier les partenaires présents au Comité de concertation sur la formation des futures policières et des futurs policiers du Québec, soit les représentantes et les représentants de l'École nationale de police du Québec du ministère de la Sécurité publique du Québec, du Service de police de la Ville de Montréal, de la Sûreté du Québec, de l'Association des directeurs de police du Québec et du milieu collégial. Il remercie également, pour leur collaboration, les coordonnatrices et les coordonnateurs des départements de techniques policières ainsi que les membres des directions des études des collèges offrant le programme d'études.

Le Ministère remercie plus particulièrement les personnes suivantes, qui ont participé à la séance de validation du projet d'actualisation mineure du programme d'études, tenue en avril 2016.

Milieu du travail

Jean-Pierre Larose
Adjoint du directeur général
Association des directeurs de police du Québec
Représentant de l'ensemble des corps de police municipaux du Québec

Antonino Petrotta
Coordonnateur des projets Équipe de soutien aux urgences psychosociales (ESUP) et Réponse en intervention de crise (RIC)
Section Développement en relation avec la communauté et prévention
Service de police de la Ville de Montréal

Marie Pintal
Chef du Service du développement des compétences
Sûreté du Québec

Annie Tardif
Conseillère
Direction de la prévention et de l'organisation policière
Ministère de la Sécurité publique

Milieu de l'éducation

Michael Arruda
Expert
Enseignant en intervention en situation de crise et santé mentale
École nationale de police du Québec

Jacques Auger
Coordonnateur du programme d'études *Techniques policières*
Cégep de Trois-Rivières

Danielle Bouchard
Coordonnatrice du programme d'études *Techniques policières*
Cégep de Sherbrooke

Paulette Dupuis
Directrice des études
Porte-parole du programme d'études *Techniques policières*
Cégep Garneau

Céline Filion
Conseillère pour le programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie
École nationale de police du Québec

Daniel Guillemette
Représentant des collèges privés
Coordonnateur du programme d'études *Techniques policières*
Collège Ellis

Guy Laroche
Coordonnateur du Comité d'harmonisation de la formation policière
Cégep de Maisonneuve

Pierre Savard
Directeur de la formation initiale en patrouille-gendarmerie
École nationale de police du Québec

La version de 2016 du programme d'études comporte certains changements, rendus nécessaires en raison de l'évolution de l'environnement de travail des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs. Cependant, la structure du programme et les grandes orientations demeurent les mêmes.

Enfin, il importe de souligner la contribution des personnes suivantes, qui ont collaboré aux travaux effectués antérieurement pour la production de la version de 2005 du programme d'études :

Diane Brunelle
Cégep de Sherbrooke

Jacques Carle
École nationale de police du Québec

Raymond Genest
Cégep de Sherbrooke

Caroline Guay
École nationale de police du Québec

Michel Nicolas
Cégep d'Ahuntsic

Alain Sirois
École nationale de police du Québec

De plus, le Ministère remercie les participantes et les participants aux diverses consultations qui ont été tenues, notamment pour les travaux qui ont mené à l'élaboration des objectifs et standards de la version de 2005 du programme d'études :

Milieu du travail

Réal Boily
Sûreté du Québec

Pierre Cadieux
Service de police de la Ville de Montréal

Yves Carpentier
Sûreté du Québec

Renée Cartier
École nationale de police du Québec

Denis Corriveau
École nationale de police du Québec

Jocelyn Courtemanche
Service de police de la Ville de Montréal

Mario Desrochers
Service de police de la Ville de Montréal

Daniel Fortier
CAA Québec

Daniel Gérard
Service de police de la Ville de Longueuil

Claude Guimond
Service de police de la Ville de Montréal

Serge Jacques
Service de protection des citoyens de Laval

Yvon Lapointe
CAA Québec

Pierre Lefebvre
École nationale de police du Québec

André Lemaire
Service de police de la Ville de Montréal

Lucie Levasseur
École nationale de police du Québec

Bernard Lupien
École nationale de police du Québec

Michel Martin
Sûreté du Québec

Sylvie Mathurin
Bureau du commissaire à la déontologie policière

Robert Roy
Sûreté du Québec

Gaston Salvas
Formation routière professionnelle G.S. inc.

Pierre Sasseville
École nationale de police du Québec

Lise Tessier
Service de police de la Ville de Montréal

Milieu de l'éducation

Réal Arsenault
Cégep de Rimouski

Ginette Bernier
Cégep de Maisonneuve

Johanne Blanchette
Cégep de Maisonneuve

Luc Blouin
Cégep de Maisonneuve

Lucie Brault
Cégep de Maisonneuve

Pierre Brisebois
Cégep de Maisonneuve

Diane Brunelle
Cégep de Sherbrooke

Michel Chabot
Cégep de l'Outaouais

Line Chamberland
Cégep de Maisonneuve

Michèle Clermont
Cégep d'Ahuntsic

Jean-Louis Dallaire
Cégep Garneau

Gérard Delisle
Cégep de Maisonneuve

Gilles Derouin
Cégep de Maisonneuve

André Fontaine
Cégep de Sherbrooke

Richard Fosse
Cégep de Maisonneuve

Claude Gagnon
Cégep de Maisonneuve

France Gendron
Cégep de Maisonneuve

Jean Hallé
Cégep de Sherbrooke

Céline Homsy
Cégep John Abbott

Pierre Jacques
Cégep de Maisonneuve

Jacques Lapointe
Cégep Garneau

Silvie Lussier
Cégep de Maisonneuve

Nancy Moreau
Cégep de Maisonneuve

Isabelle Morin
Cégep d'Ahuntsic

Michel Nicolas
Cégep d'Ahuntsic

Lucie Paradis
Cégep d'Ahuntsic

Annie Rochon
Cégep de Maisonneuve

Denis Roussel
Cégep de Maisonneuve

Sylvie Savard
Cégep d'Alma

Jacques Schmidt
Cégep d'Ahuntsic

Joseph Sledge
Cégep John Abbott

Donald Smith
Cégep de Trois-Rivières

Jocelyne St-Onge
Cégep de Rimouski

Yvan Tardif
Cégep d'Ahuntsic

Pierre Tessier
Cégep de Sherbrooke

Michel Turcotte
Cégep de Sherbrooke

Table des matières

Les programmes d'études collégiales	1
Visées de la formation collégiale	2
Compétences communes de la formation collégiale	2
Mise en œuvre des programmes d'études collégiales	3
Le programme d'études <i>Techniques policières</i>	5
Les buts du programme d'études	7
Formation spécifique	7
Intentions éducatives	7
Formation générale commune et propre	8
Formation générale complémentaire	12
La finalité du programme d'études	15
Les objectifs	17
Liste des énoncés de compétence	17
Matrice des compétences	20
Formation spécifique	23
Formation générale commune et propre	97
Formation générale complémentaire	117
Renseignements complémentaires	133
Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques	133
Harmonisation	135

Année d'approbation : 2016

Type de sanction :	Diplôme d'études collégiales
Nombre d'unités :	88 unités
Durée totale :	2 385 heures d'enseignement

Formation générale :	660 heures d'enseignement
Formation spécifique :	1 725 heures d'enseignement

Conditions d'admission :

Est admissible au programme la personne qui satisfait aux conditions générales d'admission définies dans le *Règlement sur le régime des études collégiales* et à la condition particulière suivante :

- Mathématiques, séquence *Culture, société et technique* de la 4^e secondaire.

Les programmes d'études collégiales

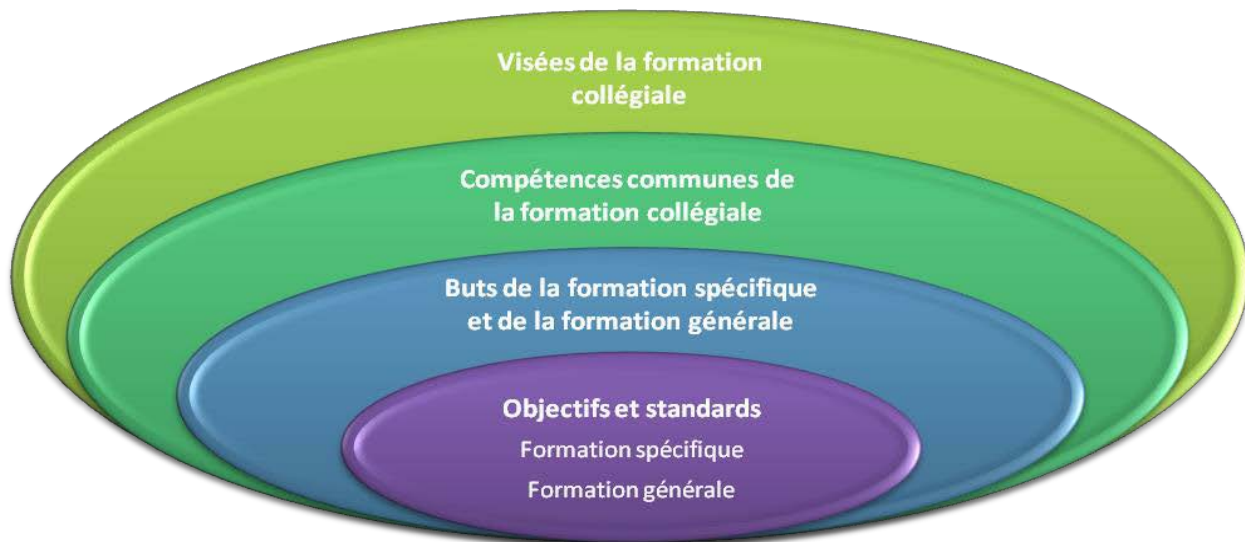
L'enseignement collégial fait suite aux cycles de la scolarité obligatoire du primaire et du secondaire. Il prépare à exercer une profession sur le marché du travail ou à poursuivre des études universitaires. Les programmes d'études relèvent du Ministère, les établissements d'enseignement collégial en assurant la mise en œuvre.

Le programme d'études constitue le cadre de référence à l'intérieur duquel l'élève s'engage à apprendre une profession ou à poursuivre des études universitaires, en acquérant les compétences visées. Pour le personnel enseignant, le programme définit des objectifs de formation et il délimite leur portée.

La figure 1 illustre l'interaction des éléments d'un programme d'études collégiales, allant du plus englobant au plus spécifique :

- les visées de la formation collégiale;
- les compétences communes de la formation collégiale;
- les buts de la formation spécifique et de la formation générale;
- les objectifs et les standards de la formation spécifique et de la formation générale.

Figure 1 – Éléments d'un programme d'études collégiales



Les programmes d'études conduisant au diplôme d'études collégiales sont constitués de deux composantes qui contribuent, mutuellement, à la formation de l'élève : la formation spécifique et la formation générale. En ce sens, les connaissances, les habiletés et les attitudes transmises par une composante du programme sont valorisées et, dans la mesure du possible, réinvesties dans l'autre composante. La formation générale fait partie intégrante de chaque programme d'études et, dans une perspective d'approche programme, elle s'articule autour de la formation spécifique en favorisant la mise en valeur des compétences nécessaires à l'ensemble des programmes.

Visées de la formation collégiale

Trois visées de formation, auxquelles sont associées cinq compétences communes, caractérisent tous les programmes d'études collégiales.

Les visées orientent l'action des personnes participant à la formation de l'élève. Elles facilitent l'approche programme en précisant ce qui est attendu de l'élève à la fin de ses études collégiales.

Former l'élève à vivre en société de façon responsable

Sur le plan personnel, l'élève s'engage en s'investissant dans son projet de formation. Il démontre de la rigueur et de la persévérance, et il fait preuve d'habiletés dans le domaine de l'analyse, de la synthèse et de la recherche. Sur le plan professionnel, il prend appui sur sa capacité à transférer ses savoirs et à s'adapter aux situations nouvelles. Sur le plan social, comme sur le plan de la vie démocratique, l'élève s'engage en exerçant son rôle de citoyen éclairé et responsable ainsi qu'en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables. Dans ses relations avec les autres, il fait preuve d'ouverture d'esprit et exerce son sens communautaire.

Amener l'élève à intégrer les acquis de la culture

L'élève poursuit la mise en valeur de sa culture personnelle et il sait apprécier diverses formes d'expression culturelle. Ses apprentissages l'ont sensibilisé aux productions culturelles. Il peut en interpréter le sens, en considérer la valeur et prendre conscience du rôle qu'il exerce dans l'expression de la culture. Le développement de son sens critique et de sa conscience sociale ainsi que la consolidation de ses repères historiques l'ouvrent à un univers culturel élargi. Il saisit la diversité des réalités sociales et culturelles et sait apprécier les multiples richesses de la culture québécoise. Finalement, l'élève réinvestit ses acquis culturels en établissant des liens entre les divers phénomènes qui l'entourent et en s'engageant dans des activités à caractère culturel, artistique, sportif, technique ou scientifique.

Amener l'élève à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde

L'élève comprend et produit des discours complexes et variés dans différentes situations. Il démontre de l'autonomie et fait preuve d'habiletés avancées en lecture et en écriture. Sa maîtrise de la langue le rend autonome sur le plan de la réflexion; elle lui permet de se situer par rapport à divers discours et de s'exprimer de manière structurée, rationnelle et précise. Confronté à diverses situations de communication, l'élève exprime, dans une variété de situations, sa vision du monde et son identité. Cette maîtrise lui permet aussi de s'ouvrir à la diffusion des savoirs. De plus, elle le porte à échanger des points de vue et à parfaire sa communication dans la langue d'enseignement et dans la langue seconde.

Compétences communes de la formation collégiale

Les compétences communes sont associées aux visées de la formation collégiale. Elles contribuent à préparer adéquatement l'élève à la vie personnelle et professionnelle.

Résoudre des problèmes

L'élève sait reconnaître un problème et en analyser les éléments. Il inventorie des pistes de solution et met en œuvre celle qu'il considère comme la plus efficace. Il réfléchit sur sa démarche, voit si la solution choisie est appropriée et juge si elle peut être transposée dans d'autres situations.

Exercer sa créativité

En opposant, combinant et réorganisant des concepts, l'élève s'ouvre à de nouvelles avenues. Il peut également le faire en transférant des idées, des stratégies et des techniques dans des situations nouvelles. L'élève accueille de nouvelles idées et différentes façons de faire, tout en évaluant leur pertinence.

S'adapter à des situations nouvelles

Devant une situation nouvelle, l'élève démontre une attitude réceptive et critique. Après avoir analysé la situation en cause, il détermine des moyens pour l'aborder et il les expérimente. Pour s'adapter à un monde en constante mouvance, l'élève travaille en équipe et se soucie de maintenir à jour ses connaissances.

Exercer son sens des responsabilités

L'élève exerce son rôle de citoyen responsable et agit en adoptant des attitudes et des comportements souhaitables sur le plan social comme sur le plan démocratique. Il fait preuve d'éthique et d'intégrité, exerce son jugement critique et s'engage pleinement sur le plan personnel, social et professionnel. Autonome et organisé, l'élève respecte ses engagements.

Communiquer

L'élève livre un message cohérent et adapté à chaque situation. Il fait preuve d'écoute et il structure sa pensée dans le but de formuler un message clair. Il s'appuie sur une variété de stratégies de communication et utilise les technologies de l'information. L'élève évalue la portée de sa communication et revoit, au besoin, ses stratégies.

Mise en œuvre des programmes d'études collégiales

La manière de prendre en considération les visées, les compétences communes, les buts ainsi que les objectifs et les standards appartient à chaque établissement d'enseignement collégial. Leur mise en œuvre ne donne pas nécessairement lieu à des cours communs pour les élèves d'un même établissement. En outre, chaque cours peut traiter d'une partie de ces éléments ou d'un ou de plusieurs de ces éléments. Ce qui importe, c'est que tous les éléments soient pris en considération, dans un ou plusieurs cours, et qu'ils deviennent des objets d'enseignement et d'apprentissage, parce qu'ils ont été reconnus comme essentiels à l'exercice d'une profession ou à la poursuite des études universitaires.

Le programme d'études *Techniques policières*

Le programme d'études *Techniques policières* a été conçu suivant le Cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'études permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail, et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Le programme *Techniques policières* comprend quatre composantes : la formation spécifique, la formation générale commune à tous les programmes d'études, la formation générale qui lui est propre, la formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

- La formation spécifique totalise 61 $\frac{1}{3}$ unités.
- La formation générale commune à tous les programmes d'études totalise 16 $\frac{2}{3}$ unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 7 $\frac{1}{3}$ unités;
 - philosophie ou *humanities* : 4 $\frac{1}{3}$ unités;
 - éducation physique : 3 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale propre au programme d'études totalise 6 unités :
 - langue d'enseignement et littérature : 2 unités;
 - philosophie ou *humanities* : 2 unités;
 - langue seconde : 2 unités.
- La formation générale complémentaire à la formation spécifique, qui vise à ouvrir l'élève à d'autres champs de connaissances que celui de son programme d'études, totalise 4 unités parmi les domaines suivants :
 - sciences humaines;
 - culture scientifique et technologique;
 - langue moderne;
 - langage mathématique et informatique;
 - art et esthétique;
 - problématiques contemporaines.

Seuls les domaines distincts du programme d'études suivi sont accessibles à l'élève.

Les buts du programme d'études

Formation spécifique

La composante de formation spécifique du programme d'études *Techniques policières* vise à :

- rendre l'élève efficace dans l'exercice d'une profession, soit :
 - lui permettre, dès l'entrée sur le marché du travail, de jouer les rôles, d'exercer les fonctions et d'exécuter les tâches et les activités associées à une profession,
 - lui permettre d'évoluer adéquatement dans un milieu de travail (ce qui implique des connaissances et des habiletés techniques et technologiques en matière de communication, de résolution de problèmes, de prise de décisions, d'éthique, de santé et de sécurité, etc.);
- favoriser l'intégration de l'élève à la vie professionnelle, soit :
 - lui faire connaître le marché du travail en général ainsi que le contexte particulier de la profession choisie,
 - lui faire connaître ses droits et ses responsabilités comme travailleuse ou travailleur;
- favoriser l'évolution de l'élève et l'approfondissement de savoirs professionnels, soit :
 - lui permettre de développer son autonomie et sa capacité d'apprendre ainsi que d'acquérir des méthodes de travail,
 - lui permettre de comprendre les principes sous-jacents aux techniques et aux technologies utilisées,
 - lui permettre de développer sa faculté d'expression, sa créativité, son sens de l'initiative et son esprit d'entreprise,
 - lui permettre d'adopter des attitudes essentielles à son succès professionnel, de développer son sens des responsabilités et de viser l'excellence;
- favoriser la mobilité professionnelle de l'élève, soit :
 - lui permettre d'adopter une attitude positive à l'égard des changements,
 - lui permettre de se donner des moyens pour gérer sa carrière, notamment par la sensibilisation à l'entrepreneuriat.

Intentions éducatives

Les intentions éducatives en formation spécifique s'appuient sur des valeurs et préoccupations importantes qui servent de guide aux interventions auprès de l'étudiante ou de l'étudiant. Elles touchent généralement des dimensions significatives du développement professionnel et personnel qui n'ont pas fait l'objet de formulations explicites au regard des buts de la formation ou des objectifs et standards. Elles peuvent porter sur des attitudes importantes, des habitudes de travail, des habiletés intellectuelles, etc.

En conformité avec les visées de la formation collégiale, la formation spécifique vise aussi à former la personne à vivre en société de façon responsable, à amener la personne à intégrer les acquis de la culture et, enfin, à amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture sur le monde.

Pour le programme *Techniques policières*, les intentions éducatives en formation spécifique sont les suivantes :

- le développement de la maturité et du jugement éthique;
- la capacité d'analyse;
- l'autonomie et la créativité;
- l'esprit d'équipe et de collaboration;
- le service à la citoyenne et au citoyen;
- l'ouverture à la différence et l'engagement social.

Formation générale commune et propre

Les composantes de la formation générale commune et propre contribuent au développement de douze compétences, associées aux trois visées de la formation collégiale :

- pour la visée « former la personne à vivre en société de façon responsable » :
 - faire preuve d'autonomie et de créativité dans sa pensée et ses actions,
 - faire preuve d'une pensée rationnelle, critique et éthique,
 - adopter des stratégies qui favorisent le retour réflexif sur ses savoirs et son agir,
 - poursuivre le développement d'un mode de vie sain et actif,
 - assumer ses responsabilités sociales;
- pour la visée « amener la personne à intégrer les acquis de la culture » :
 - reconnaître l'influence de la culture et du mode de vie sur la pratique de l'activité physique et sportive,
 - reconnaître l'influence des médias, de la science ou de la technologie sur la culture et le mode de vie,
 - analyser des œuvres ou des textes en philosophie ou en *humanities* issus d'époques ou de courants d'idées différents,
 - apprécier des œuvres littéraires, des textes ou d'autres productions artistiques issus d'époques ou de courants d'idées différents;
- pour la visée « amener la personne à maîtriser la langue comme outil de pensée, de communication et d'ouverture au monde » :
 - améliorer sa communication dans la langue seconde,
 - maîtriser les règles de base du discours et de l'argumentation,
 - parfaire sa communication orale et écrite dans la langue d'enseignement.

Français, langue d'enseignement et littérature

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en français, langue d'enseignement et littérature, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des caractéristiques des genres et de certains courants littéraires,
 - des procédés littéraires et langagiers, et de leur contribution au projet d'un texte,
 - des formes de représentations du monde attachées à des œuvres et à des époques,
 - de certaines caractéristiques de l'influence des médias dans diverses situations de communication,
 - de l'héritage culturel québécois et de ses résonances dans le monde actuel;

- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité d'appréciation de la littérature comme moyen de compréhension du monde et comme manifestation esthétique,
 - de son aptitude à analyser et à expliquer des textes littéraires ainsi que d'autres types de discours et à en rendre compte par écrit de façon structurée, cohérente et dans une langue correcte,
 - de sa capacité à organiser logiquement sa pensée et son discours en fonction d'une intention,
 - de sa maîtrise des règles de base du discours et de l'argumentation, notamment sur le plan de la pertinence, de la cohérence et de la suffisance en matière de qualité et de quantité;
- sur le plan des attitudes :
 - de sa prise de conscience de l'importance de la langue d'enseignement pour tous les domaines du savoir,
 - de sa responsabilisation par rapport à ses apprentissages,
 - de son ouverture à d'autres cultures et au monde par la lecture d'œuvres littéraires,
 - de sa capacité à saisir les enjeux sociaux par l'analyse de diverses représentations du monde,
 - de son respect de l'éthique, notamment à l'égard de la propriété intellectuelle,
 - de son autonomie et de sa créativité par différents types de productions.

Philosophie

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en philosophie peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des thèmes, des œuvres et des courants majeurs de la culture philosophique issus d'époques différentes,
 - des caractéristiques du discours philosophique au regard des autres discours présents dans la société actuelle, notamment les discours scientifique et religieux,
 - des concepts clés, des principes et des théories nécessaires à la réflexion philosophique et critique sur les enjeux de l'existence humaine et de son rapport au monde, ainsi que sur l'éthique et le politique,
 - des règles de la logique et de l'argumentation en philosophie, notamment la pertinence, la cohérence et la suffisance,
 - des outils méthodologiques;
- sur le plan des habiletés, de son aptitude :
 - au questionnement, à la problématisation, à la conceptualisation, au jugement, au raisonnement, à l'argumentation, à l'analyse, à l'appréciation, à la capacité à synthétiser, à la comparaison et à l'approfondissement des idées,
 - à la proposition de jugements critiques, théoriques et pratiques, en tenant compte de principes généralisables,
 - à l'utilisation des connaissances philosophiques dans le déploiement d'une réflexion autonome,
 - à l'application de ses connaissances et de ses jugements théoriques à des problèmes philosophiques et à l'analyse de situations actuelles,
 - à la discussion et au jugement de façon rationnelle, tant oralement que par écrit, dans le respect des règles de la logique et de l'argumentation philosophique,
 - au développement d'une réflexion critique sur différents sujets, dont l'impact des médias sur les comportements et les façons de penser,

- à la communication de ses idées de manière claire et cohérente, à l'oral comme à l'écrit,
 - à l'adoption d'un regard critique sur ses productions afin d'en percevoir les particularités et les forces, et d'en corriger les faiblesses tant sur le plan des idées que sur celui de la langue,
 - à un retour réflexif sur soi, ses savoirs et son agir afin d'élaborer sa pensée et d'orienter son action;
- sur le plan des attitudes, de sa valorisation :
 - de la raison et du dialogue pour apprécier toute question,
 - de la réflexion critique,
 - de l'usage correct de la langue pour l'expression de sa pensée,
 - de l'actualité et de la pertinence du questionnement philosophique sur les enjeux sociaux contemporains,
 - des idées et de leur histoire,
 - de l'exercice de la réflexion sur le plan de l'universel,
 - de la nécessité d'entretenir une vie intellectuelle,
 - de l'ouverture d'esprit, de la créativité, de l'autonomie dans sa pensée et ses actions,
 - de la responsabilité individuelle et citoyenne.

Anglais, langue seconde

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en anglais, langue seconde, peut rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - du vocabulaire nécessaire pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de différentes techniques de lecture nécessaires pour faire des études supérieures ou s'intégrer au marché du travail,
 - de la structure et de la forme de différents documents relatifs aux études supérieures ou au marché du travail,
 - de différentes sources de référence fiables rédigées en anglais,
 - des éléments de la culture du monde anglophone;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à communiquer clairement en respectant le code grammatical de la langue anglaise et les règles de base du discours, c'est-à-dire que la communication est cohérente, que les idées sont pertinentes dans le contexte (auditoire cible, intention) et qu'on y trouve un nombre suffisant d'idées précises pour accomplir la tâche,
 - de sa capacité à communiquer de façon structurée et rationnelle dans des situations dont le degré de complexité correspond à celui des études supérieures ou du marché du travail,
 - de sa capacité d'obtenir et d'utiliser de manière appropriée de l'information pertinente provenant de sources fiables en langue anglaise,
 - de sa capacité d'établir des rapports sociaux et professionnels en anglais,
 - de sa capacité d'accéder à la culture anglophone,
 - de sa capacité d'intégrer, dans une communication en anglais, les connaissances et les habiletés acquises dans l'ensemble de sa formation collégiale;

- sur le plan des attitudes :
 - de sa perception du rôle de l'anglais dans son domaine d'études,
 - de son ouverture à différents aspects de la culture anglophone,
 - de son souci de s'exprimer et d'agir de façon éthique, en particulier sous l'angle du respect dans ses propos, dans ses attitudes en situation d'interaction ou dans l'usage de sources,
 - de son souci d'utiliser des stratégies de retour réflexif sur ses productions.

Éducation physique

L'élève qui a atteint les objectifs de la formation générale en éducation physique pourra rendre compte,

- sur le plan des connaissances :
 - des notions et des concepts issus de recherches scientifiques et de leur application méthodique à des activités physiques ou sportives,
 - des liens entre les habitudes de vie, l'activité physique, la condition physique et la santé,
 - des moyens d'évaluer ses capacités et ses besoins par rapport à des activités facilitant l'amélioration de sa condition physique et de sa santé,
 - des règles, des techniques et des conditions de pratique d'un certain nombre d'activités physiques ou sportives,
 - des principaux facteurs socioculturels qui influencent la pratique durable de l'activité physique;
- sur le plan des habiletés :
 - de sa capacité à faire un relevé initial de ses habiletés, de ses attitudes et de ses besoins,
 - de sa capacité à choisir des activités physiques tenant compte de ses facteurs de motivation, de ses possibilités d'adaptation à l'effort et de ses besoins de changements,
 - de sa capacité à appliquer les règles et les techniques d'un certain nombre d'activités physiques en vue d'une pratique régulière et suffisante,
 - de sa capacité à formuler des objectifs réalistes, mesurables, motivants et de les situer dans le temps,
 - de sa capacité à raffiner la maîtrise de techniques et de stratégies de base associées aux activités physiques,
 - de sa capacité à évaluer ses habiletés, ses attitudes et ses progrès, afin d'adapter ses moyens ou ses objectifs à la pratique d'activités physiques,
 - de sa capacité à maintenir ou à augmenter, de façon personnelle et autonome, son niveau de pratique d'activité physique ainsi que sa condition physique pour développer un mode de vie sain et actif,
 - de sa capacité à faire preuve de créativité dans le contexte d'activités physiques,
 - de sa capacité à communiquer ses choix d'activités physiques de façon claire et argumentée;

- sur le plan des attitudes :
 - de sa conscience de l'importance de pratiquer, de façon régulière et suffisante, l'activité physique pour améliorer sa condition physique,
 - de sa conscience des principaux facteurs qui l'encouragent à pratiquer davantage l'activité physique,
 - de sa conscience de l'importance d'évaluer et de respecter ses capacités d'adaptation à l'effort ainsi que les conditions de pratique d'une activité physique avant de s'y engager,
 - de sa valorisation, par les connaissances acquises et la pratique de l'activité physique, de la confiance en soi, de la maîtrise de soi, du respect et de la compréhension de l'autre, ainsi que de l'esprit de coopération,
 - de son sens de l'éthique en respectant les règles de conduite dans ses comportements et ses attitudes pendant la pratique d'activités physiques ou sportives,
 - du respect des différences individuelles et culturelles, de même que de l'environnement dans lequel se déroulent les activités physiques ou sportives,
 - de son appréciation de la valeur esthétique et ludique de l'activité physique,
 - de son intégration des valeurs suivantes : discipline, effort, constance et persévérance,
 - de son encouragement à considérer, comme valeur sociale, la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Ce domaine a pour but de familiariser l'élève avec les sciences humaines en tant qu'elles constituent une approche particulière de la réalité humaine. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de l'apport particulier des sciences humaines à la compréhension d'enjeux contemporains, ainsi que l'application d'approches qui relèvent des sciences humaines.

Culture scientifique et technologique

Ce domaine a pour but de présenter la science et la technologie comme des approches spécifiques du réel, dans une perspective de familiarisation avec ce domaine du savoir. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude de la nature générale et d'enjeux actuels de la science et de la technologie, ainsi que l'application de la démarche scientifique.

Langue moderne

Ce domaine a pour but d'initier l'élève aux structures et au vocabulaire de base d'une troisième langue, tout en le sensibilisant à la culture propre des personnes qui la parlent.

Langage mathématique et informatique

Ce domaine a pour but de mettre en valeur la culture mathématique ou informatique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'étude du rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine, ainsi que l'utilisation de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques.

Art et esthétique

Ce domaine a pour but de fournir à l'élève une culture générale en explorant diverses formes d'art, ainsi que de développer, chez cet élève, une sensibilité sur le plan esthétique. Cette intention générale peut revêtir différents aspects, parmi lesquels l'appréciation des formes d'art, ainsi que la réalisation d'une production artistique.

Problématiques contemporaines

Ce domaine s'ouvre à des préoccupations actuelles et transdisciplinaires. La transdisciplinarité renvoie à un type d'approche qui permet d'aborder une problématique contemporaine en fonction de diverses disciplines et de différents champs de savoir, en situant la réflexion au-delà de la simple juxtaposition des matières étudiées.

La finalité du programme d'études

Le programme *Techniques policières* vise à former des personnes aptes à exercer la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur au Québec.

Il vise à permettre à l'aspirante policière et à l'aspirant policier d'acquérir les connaissances, les habiletés et les attitudes nécessaires à l'exercice de cette fonction de travail tout en les préparant à leur admission à l'École nationale de police du Québec.

Les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs sont les premiers intervenants sur les scènes d'événements, d'incidents ou d'accidents. Ils doivent assurer la sécurité de la population, maintenir la paix, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales, protéger les jeunes en situation de compromission et traduire les contrevenants devant les tribunaux. Ils sont également appelés à sécuriser les victimes d'actes criminels, à informer et à conseiller les citoyennes et les citoyens, à les orienter vers les ressources communautaires ou professionnelles appropriées, à agir comme médiateurs ou conciliateurs lors de conflits mineurs, à arrêter les criminels, à dresser des constats d'infractions, à recueillir des éléments de preuve, à produire divers rapports et à témoigner devant les tribunaux.

Les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs doivent réagir rapidement à diverses situations tout en faisant preuve de jugement et en respectant les chartes des droits et libertés, les lois et règlements, la déontologie policière ainsi que les règles de discipline de leur organisation.

Dans le cadre de leurs activités, ils doivent faire preuve d'une grande polyvalence en intervenant de façon répressive et préventive, et ce, dans le souci de servir et de protéger la citoyenne et le citoyen en collaboration avec des partenaires ou des institutions partageant leurs préoccupations et leurs objectifs.

Leur travail s'effectue dans un contexte de police professionnelle de type communautaire axée sur la qualité du service à la clientèle, la participation active de la communauté, la concertation avec les élus et la recherche de solutions durables aux problèmes d'incivilité et de criminalité.

Les objectifs

Liste des énoncés de compétence

Formation spécifique

- 06DL Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.
- 06DM Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.
- 06DN Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.
- 06DP Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.
- 06DQ Utiliser des méthodes d'observation.
- 06DR Interagir avec différentes clientèles.
- 06DS Interagir avec les membres de son organisation.
- 06DT Intervenir dans des situations à caractère privé.
- 06DU Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées.
- 06DV Dispenser des soins d'urgence.
- 06DW Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants.
- 06DX Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.
- 06DY Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.
- 06DZ Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux.
- 06E0 Établir la commission d'un crime.
- 06E1 Intervenir sur une scène de crime.
- 06E2 Se défendre contre des coups frappés.
- 06E3 Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires.
- 06E4 Intervenir lors d'incendies et autres situations d'urgence.
- 06E5 Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs.
- 06E6 Se défendre dans des combats corps à corps.
- 06E7 Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.
- 06E8 Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.
- 06E9 Gérer le stress inhérent au travail policier.
- 06EA Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.

- 06EB Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.
- 06EC Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.
- 06ED Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.
- 06EE Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales.
- 06EF Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances.
- 06EG Conduire un véhicule de façon préventive.
- 06EH Maîtriser une personne violente.
- 06EJ Répondre aux exigences physiques propres au travail policier.
- 06EK Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.
- 06EL Intervenir auprès de personnes en état de crise.
- 06EM Conduire une enquête criminelle de premier niveau.

Formation générale commune et propre

16 $\frac{2}{3}$ unités et 420 périodes d'enseignement, 6 unités et 150 périodes d'enseignement

Français, langue d'enseignement et littérature

- 4EF0 Analyser des textes littéraires.
 - 4EF1 Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.
 - 4EF2 Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés. 4EFP
- Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Philosophie

- 4PH0 Traiter d'une question philosophique.
- 4PH1 Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.
- 4PHP Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Anglais, langue seconde

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SA0 Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.
- 4SA1 Communiquer en anglais avec une certaine aisance.
- 4SA2 Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.
- 4SA3 Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Un objectif à atteindre parmi les suivants :

- 4SAP Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAQ Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAR Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.
- 4SAS Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éducation physique

4EP0 Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

4EP1 Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

4EP2 Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Formation générale complémentaire

4 unités et 90 périodes d'enseignement

Deux objectifs à atteindre parmi les suivants, dans des domaines distincts du programme d'études suivi par l'élève :

- 000V Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.
- 000W Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.
- 000X Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.
- 000Y Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.
- 000Z Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.
- 0010 Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.
- 0067 Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.
- 0011 Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.
- 0012 Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.
- 0013 Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.
- 0014 Réaliser une production artistique.
- 021L Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.
- 021M Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.

Matrice des compétences

La matrice des compétences permet d'avoir un aperçu global du programme d'études techniques. Elle regroupe l'ensemble des composantes du programme et situe chacune des compétences de la formation spécifique.

La matrice des compétences comprend :

- les compétences générales de la formation spécifique, qui portent sur des activités de travail communes à différentes tâches ou situations;
- les compétences particulières, qui portent sur des tâches directement rattachées à l'exercice de la profession.

La matrice des compétences permet de voir les liens qui existent entre les compétences générales, placées à l'horizontale, et les compétences particulières, placées à la verticale. Le symbole (o) indique un lien, dans l'exercice de la profession, entre une compétence particulière et une compétence générale.

L'ordre de présentation des compétences de la formation spécifique reflète la conception du programme d'études, mais n'infère pas l'application qu'on en fera. La matrice des compétences est fournie à titre indicatif.

COMPÉTENCES GÉNÉRALES

TECHNIQUES POLICIÈRES

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser la profession et le contexte organisationnel de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.	- À l'aide de données récentes sur l'exercice de la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur ainsi que sur les organismes policiers. - À l'aide de données récentes sur les organisations policières. - À l'aide de banques de données et des outils informatiques nécessaires au travail policier. - En se reportant aux lois et aux règlements qui régissent les organisations policières.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Distinguer la compétence territoriale et la compétence d'attribution des policières et des policiers dans les organisations canadiennes et québécoises.	Reconnaissance de la capacité légale d'agir des policières et des policiers fédéraux, provinciaux et municipaux au regard de leur compétence territoriale et de leur compétence d'attribution.
2. Examiner les champs de responsabilité : - des organismes de contrôle; - des différentes catégories de personnel des organisations policières.	- Reconnaissance juste du rôle et des pouvoirs des organismes qui contrôlent la profession et les organisations policières. - Reconnaissance juste du rôle et de la fonction des différentes catégories de personnel à l'intérieur des organisations policières.
3. Examiner les tâches et les opérations liées à la profession de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur.	Examen complet de l'ensemble des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance liés à chacune des tâches.
4. Utiliser les banques de données relatives aux incidents criminels et à la circulation.	- Choix approprié des champs de recherche. - Inscription correcte des données de la recherche. - Obtention de tous les éléments d'information disponibles et pertinents. - Respect des normes et des règles régissant : - la consultation des banques de données; - la gestion de l'information reçue. - Intégrité.
5. Examiner les normes relatives à la production des rapports inhérents au travail policier.	- Distinction juste des différents rapports liés au travail policier. - Reconnaissance juste des normes de l'ENPQ en ce qui a trait à la production des rapports.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Examiner les savoir-faire et les savoir-être nécessaires à l'exercice de la profession.	• Établissement de liens pertinents entre les habiletés et les différentes tâches de la profession. • Reconnaissance juste des savoir-être conformes à l'éthique et au <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i>. • Reconnaissance juste des codes de discipline de diverses organisations policières. • Discernement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des analyses criminologiques de situations et de contextes particuliers au travail policier.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation appropriée.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Distinguer des comportements déviants, marginaux et criminels.	• Reconnaissance de différents types de comportements. • Utilisation appropriée des concepts et de la terminologie propres à la criminologie.
2. Dresser un portrait de la criminalité d'un territoire donné.	• Reconnaissance de différents types de criminalité. • Utilisation pertinente des statistiques policières, judiciaires et correctionnelles. • Reconnaissance des facteurs criminogènes présents sur un territoire. • Application d'une méthode d'analyse de la criminalité. • Discernement.
3. Évaluer des risques de passage à l'acte.	• Reconnaissance de caractéristiques de la personnalité qui risquent de favoriser le passage à l'acte. • Évaluation juste de situations précriminelles.
4. Différencier les types de criminels.	• Distinction juste des types de criminels en fonction de leurs principales caractéristiques.
5. Déterminer les mesures à prendre en fonction des besoins propres à une victime d'acte criminel.	• Reconnaissance des conséquences d'un acte criminel pour la victime à partir d'indices pertinents. • Proposition de mesures pertinentes. • Discernement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Adapter des principes et des techniques de base de la communication au contexte de l'intervention policière.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décoder les messages verbaux et non verbaux d'une personne.	• Relevé d'indices pertinents. • Interprétation plausible de ces indices.
2. Déceler des difficultés dans une communication interpersonnelle.	• Relevé précis d'éléments favorables et défavorables. • Explications pertinentes quant aux effets de ces éléments.
3. Mettre en pratique des techniques d'écoute et d'expression.	• Respect des règles liées à l'écoute efficace. • Respect des règles liées à la transmission efficace d'information. • Respect de soi et d'autrui, empathie.
4. Évaluer sa façon personnelle de communiquer dans une position d'autorité.	• Relevé de ses points forts et de ses points faibles dans sa communication verbale et non verbale. • Détermination de moyens appropriés en vue d'améliorer sa façon personnelle de communiquer dans une position d'autorité. • Introspection, discernement et jugement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer les rôles et les responsabilités de la police dans le système juridique du Québec.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide du <i>Code criminel du Canada</i> et de ses lois connexes, du <i>Code civil de la province de Québec</i>, des chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne et du <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i>.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Distinguer un événement de nature pénale d'un événement de nature civile.	• Utilisation de la terminologie juridique appropriée. • Relevé exact des caractéristiques permettant de conclure qu'un événement relève en tout ou en partie du droit pénal ou du droit civil. • Détermination juste de la catégorie d'une infraction pénale et du palier de gouvernement compétent (droit criminel, droit pénal provincial ou droit pénal municipal). • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Détermination juste du type d'intervention policière à effectuer et des rôles à remplir lors de cette intervention.
2. Distinguer les fonctions des diverses institutions étatiques en matière pénale et de chacune des parties en cause.	• Distinction précise entre les fonctions de la police et celles des autres institutions étatiques dans notre système politique démocratique. • Distinction juste des diverses juridictions exercées par les tribunaux en matière pénale. • Détermination juste des fonctions et des tâches de chacune des parties dans le déroulement du processus judiciaire en matière pénale.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Évaluer la constitutionnalité et la légalité d'interventions policières.	• Reconnaissance du cadre légal régissant les interventions policières. • Détermination juste des diverses conséquences juridiques d'une intervention policière inconstitutionnelle ou illégale. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Reconnaissance de la portée des droits fondamentaux protégés par les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne. • Manifestation d'une attitude positive au regard de l'existence et des effets juridiques de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, de la <i>Charte des droits et libertés de la personne</i> et du <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i>. • Évaluation juste des conséquences sur un procès d'un élément de preuve obtenu en violant un droit fondamental garanti par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>. • Respect de soi et d'autrui, ouverture d'esprit et discernement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Utiliser des méthodes d'observation.	• Dans des situations courantes du travail de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur. • À l'aide de jumelles, d'un radiotéléphone portatif et d'un magnétophone portatif.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Observer et décrire une personne dans un environnement.	• Évaluation approximative des dimensions et des distances. • Évaluation approximative de la température et de l'éclairage ambiants. • Relevé de toutes les caractéristiques permettant de décrire une personne, un objet et un environnement.
2. Observer et décrire un groupe de personnes dans un environnement.	• Relevé de tous les éléments essentiels permettant de décrire un environnement et d'identifier les membres d'un groupe. • Relevé précis des faits et gestes des membres d'un groupe ainsi que des relations importantes qu'ils ont entre eux et avec les objets qui les entourent ou leur environnement. • Relevé précis des bruits et des paroles des membres d'un groupe. • Relevé précis d'autres éléments d'une scène au moyen de l'odorat et du toucher.
3. Évaluer l'information rapportée par un témoin.	• Évaluation juste de la situation d'un témoin, qu'il soit actif ou passif, au moment d'un événement ou d'un incident. • Évaluation de la capacité perceptuelle et mnémonique d'un témoin. • Démonstration de savoir-être et de comportements favorables à la communication. • Respect de soi et d'autrui, ouverture d'esprit et discernement.
4. Rédiger un rapport d'observation.	• Description objective et précise de personnes. • Description précise de faits et gestes. • Description précise d'objets. • Propreté et clarté des croquis. • Rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir avec différentes clientèles.	• Dans des situations exigeant d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur qu'elle ou qu'il entre en interaction avec des clientèles qui sont susceptibles d'être marginalisées, par exemple les gais et lesbiennes, les personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle, les personnes souffrant d'un trouble du spectre de l'autisme, les personnes âgées, les personnes pauvres ou itinérantes, etc.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les façons de penser et d'agir de différents individus selon leur appartenance sociale.	• Reconnaissance des critères de différenciation sociale. • Application judicieuse des concepts d'analyse de la marginalité.
2. Reconnaître des manifestations d'intolérance sociale.	• Reconnaissance d'obstacles à la tolérance sociale. • Reconnaissance de phénomènes d'exclusion sociale.
3. Établir des contacts avec différentes clientèles.	• Reconnaissance des particularités et des besoins des différentes clientèles. • Ouverture d'esprit et respect de soi et d'autrui.
4. Évaluer sa propre capacité d'entrer en relation avec différentes clientèles.	• Reconnaissance de ses réactions spontanées à l'égard de la diversité sociale. • Reconnaissance des écarts entre les comportements attendus d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et ses réactions spontanées. • Évaluation de son propre cheminement au regard de l'ouverture envers différentes clientèles. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir avec les membres de son organisation.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déceler des éléments pouvant affecter sa motivation dans un environnement de travail.	• Reconnaissance de ses besoins et de sa façon de les satisfaire dans un environnement de travail. • Indication de moyens appropriés en vue de maintenir ou d'accroître sa motivation. • Discernement et introspection.
2. Reconnaître des phénomènes liés à la dynamique d'un groupe de travail.	• Relevé précis de manifestations de leadership, de collaboration, de compétition, de cohésion et de conflits.
3. Adopter des comportements et des attitudes favorisant la collaboration dans une équipe de travail.	• Manifestation de comportements et d'attitudes favorisant la collaboration. • Coopération et collaboration, respect de soi et d'autrui.
4. Utiliser des stratégies de résolution de conflits.	• Relevé précis de manifestations de conflits. • Reconnaissance de ses réactions spontanées dans des conflits. • Choix d'une stratégie appropriée au contexte. • Démonstration de savoir-être et de comportements conformes à la stratégie choisie. • Introspection, intégrité, coopération et collaboration, respect de soi et d'autrui.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir dans des situations à caractère privé.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser des situations à caractère privé.	• Reconnaissance des éléments à caractère privé. • Classement d'une situation dans la catégorie de règles de droit appropriée.
2. Renseigner des citoyennes et des citoyens sur des solutions possibles dans diverses situations à caractère privé.	• Indication juste des droits et des obligations des personnes concernées. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Utilisation de la terminologie juridique appropriée. • Formulation d'hypothèses pertinentes en fonction des circonstances particulières d'une situation.
3. Concilier des parties dans un litige à caractère privé.	• Choix approprié de façons d'intervenir en vue de désamorcer un litige. • Exercice approprié des rôles de pacificateur, de médiateur ou de personne-ressource. • Exécution correcte d'ordonnances judiciaires ou de jugements civils. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, discernement, empathie, maîtrise de soi et intégrité.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer des activités policières à l'intérieur d'opérations planifiées ou dirigées.	• Dans différentes situations : désastre, inondation, accident majeur, disparition en milieu urbain ou en milieu rural, attroupement, conflit de travail, etc. • À partir d'un plan d'opérations. • En utilisant le manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • À l'aide de cartes géographiques et routières. • À l'aide de radiotéléphones portatifs, de lampes de poche et de trousse de premiers soins. • En équipe.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer sommairement une situation et prendre les mesures de sécurité nécessaires.	• Évaluation juste et rapide du danger que présente une situation problématique. • Distinction juste entre une situation d'urgence et un sinistre. • Manifestation de prudence et application de mesures appropriées en matière de protection des personnes et des biens. • Distinction juste entre le rôle et les fonctions de la police et ceux de la Protection civile du Québec.
2. Recueillir et analyser des renseignements sur les lieux.	• Application de méthodes d'observation. • Collecte de renseignements pertinents avant l'intervention. • Représentation juste d'un problème dans son ensemble. • Distinction du caractère civil ou pénal d'une situation. • Transmission rapide et complète de données pertinentes aux personnes et aux organismes en cause.
3. Procéder à des interventions policières en rapport avec une situation d'urgence.	• Choix et utilisation appropriés du matériel et de l'équipement nécessaires. • Exécution efficace des interventions policières prévues dans un plan d'opérations. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, discernement, initiative, coopération et collaboration, intégrité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Procéder à des interventions policières en rapport avec un sinistre.	• Exécution efficace des interventions policières prévues dans le manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • Respect des règles et des procédures du manuel de base de la Sécurité civile du Québec. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, discernement, initiative et intégrité.
5. Rédiger un rapport circonstanciel.	• Rapport précis et détaillé. • Initiative, discernement et rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Dispenser des soins d'urgence.	• En présence de troubles cardiorespiratoires, de diverses hémorragies, de brûlures ou de traumatismes. • À l'aide du matériel et de l'équipement nécessaire aux soins d'urgence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la scène d'un événement et prendre les mesures de sécurité nécessaires.	• Indication précise des circonstances d'un accident. • Reconnaissance de tous les risques potentiels liés à une intervention. • Application de mesures appropriées en vue d'assurer la sécurité des personnes. • Respect des règles de bioprotection. • Utilisation correcte des techniques de déplacement d'une victime. • Discernement et rigueur.
2. Évaluer l'état d'une victime.	• Évaluation de l'état de conscience d'une victime. • Évaluation juste de l'ouverture des voies respiratoires d'une victime. • Évaluation juste du degré de gravité d'une hémorragie. • Reconnaissance d'un état de mort évidente. • Initiative.
3. Effectuer des interventions.	• Communication efficace en vue de réconforter et de rassurer une victime. • Application appropriée de diverses techniques de réanimation cardiorespiratoire et de désobstruction des voies respiratoires. • Application appropriée de soins dans le cas d'une victime souffrant d'hémorragie. • Application adéquate de soins dans le cas d'une personne brûlée. • Respect des techniques d'intervention s'appliquant à divers traumatismes. • Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur. • Respect des règles d'éthique et de déontologie policière. • Respect de soi et d'autrui, collaboration et coopération, intégrité.
4. Fournir des renseignements au personnel concerné.	• Clarté, précision, exhaustivité et concision des faits rapportés. • Maîtrise de soi et rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Déterminer le rôle de la policière ou du policier dans diverses situations impliquant des jeunes en difficulté ou des jeunes contrevenants.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • En se reportant aux lois et aux règlements relatifs aux jeunes. • En se référant aux protocoles d'intervention relatifs aux jeunes. • En se référant à l'<i>Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique</i>.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation d'une ou d'un jeune en difficulté ou encore d'une jeune contrevenante ou d'un jeune contrevenant.	• Relevé de toutes les données pertinentes. • Évaluation juste en fonction des données recueillies. • Discernement, rigueur et intégrité.
2. Décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une ou d'un jeune en difficulté.	• Reconnaissance du rôle et des pouvoirs d'une policière ou d'un policier. • Choix approprié d'interventions policières. • Application rigoureuse des différents protocoles d'intervention. • Discernement, collaboration et coopération.
3. Décider des interventions policières à effectuer au regard de la problématique d'une jeune contrevenante ou d'un jeune contrevenant.	• Reconnaissance du rôle et des pouvoirs d'une policière ou d'un policier. • Choix approprié d'interventions policières préventives, répressives ou communautaires. • Application rigoureuse des différents protocoles d'intervention. • Discernement, collaboration et coopération.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer le rôle de la policière ou du policier et des autres parties dans le processus judiciaire et la réinsertion sociale.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • À l'aide de la documentation appropriée.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Déterminer les rôles des parties dans le processus judiciaire.	• Distinction claire des étapes du processus de justice criminelle, depuis l'acte délictueux jusqu'à la réinsertion sociale. • Détermination précise des rôles des parties en ce qui concerne chacune des étapes.
2. Établir le rôle de la policière ou du policier au regard des finalités du système de justice pénale.	• Détermination précise du rôle de la policière ou du policier.
3. Évaluer différentes conséquences d'une intervention judiciaire pour une victime, un témoin et une personne accusée.	• Évaluation juste des conséquences d'une intervention judiciaire sur des personnes et leur milieu.
4. Collaborer avec les diverses parties dans le choix et l'administration de sanctions pénales.	• Transmission d'information pertinente. • Évaluation objective et nuancée de personnes inculpées ou condamnées. • Choix de mesures de surveillance appropriées. • Discernement, rigueur et initiative.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Interagir avec des clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et impliquant des relations avec des clientèles appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques, dont les communautés autochtones.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les caractéristiques des différentes communautés culturelles et ethniques au Québec.	• Reconnaissance des caractéristiques des différentes communautés. • Analyse juste des enjeux liés aux différentes communautés.
2. Analyser des façons de penser et d'agir de différents individus selon leur appartenance culturelle et ethnique.	• Analyse juste quant aux façons de penser et d'agir de différents individus en fonction de leur appartenance culturelle et ethnique.
3. Reconnaître des manifestations d'intolérance à l'égard des différentes communautés culturelles et ethniques au Québec.	• Reconnaissance d'obstacles à la communication interculturelle et interethnique. • Reconnaissance de manifestations de profilage racial. • Reconnaissance d'atteintes aux droits fondamentaux des individus.
4. Établir des contacts avec des personnes appartenant à différentes communautés culturelles et ethniques.	• Reconnaissance des particularités et des besoins des différentes clientèles. • Ouverture d'esprit et respect de soi et d'autrui.
5. Évaluer sa propre capacité d'entrer en relation avec des individus appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques.	• Reconnaissance de ses réactions spontanées à divers types de comportements culturels. • Reconnaissance des écarts entre les comportements attendus d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et ses réactions spontanées. • Évaluation de son propre cheminement au regard de l'ouverture envers les clientèles appartenant à diverses communautés culturelles et ethniques. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de lois du Québec et de règlements municipaux.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle de la policière-patrouilleuse ou du policier-patrouilleur. • À l'aide du <i>Code de procédure pénale</i>, des lois provinciales et des règlements municipaux. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Constater la commission d'une infraction.	• Collecte ordonnée des faits et des données disponibles. • Formulation d'une hypothèse pertinente quant à la loi ou au règlement en cause et à la nature précise d'une infraction qui pourrait avoir été commise. • Reconnaissance précise d'une infraction : – en déterminant l'article ou les articles visés dans une loi du Québec ou un règlement municipal; – en établissant un lien précis entre chacun des faits pertinents et les éléments constitutifs de l'infraction; – en établissant la peine possible. • Application judicieuse de critères objectifs et subjectifs permettant de conclure qu'il existe des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise. • Discernement, initiative et intégrité.
2. Remplir un constat d'infraction.	• Choix d'une formule de constat d'infraction appropriée. • Rédaction rapide et complète du constat d'infraction.
3. Choisir un mode de signification.	• Choix du mode de signification approprié selon le <i>Code de procédure pénale</i>. • Discernement et initiative.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Établir la commission d'un crime.	• Pour les crimes les plus courants que constatent les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions. • En utilisant le <i>Code criminel du Canada</i> et ses lois connexes ainsi que la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Constater la commission d'un crime.	• Collecte ordonnée des faits et de l'information disponibles. • Détermination de la nature du crime commis. • Détermination précise de l'article ou des articles visés dans le <i>Code criminel du Canada</i> ou ses lois connexes, en définissant les éléments constitutifs du crime, le mode de poursuite, la catégorie du crime et la peine possible. • Analyse exhaustive des éléments constitutifs du crime par rapport aux faits pertinents. • Discernement.
2. Déterminer les personnes pouvant faire l'objet de procédures criminelles.	• Distinction des divers modes de participation à la commission d'un crime. • Application judicieuse de critères objectifs permettant de déterminer le mode de participation d'une personne à un crime. • Discernement.
3. Évaluer la possibilité qu'une personne suspecte puisse soulever un moyen de défense à l'encontre des éléments de preuve recueillis.	• Application appropriée du principe de la présomption d'innocence. • Distinction juste des divers moyens spéciaux de défense. • Application pertinente des principes constitutionnels concernant l'utilisation ou l'exclusion possible, au moment d'un procès pénal, d'un élément de preuve obtenu en violant un droit fondamental garanti par la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>. • Discernement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir sur une scène de crime.	• Lors d'événements de nature criminelle pouvant nécessiter une enquête ou une arrestation, sauf dans les cas de crimes à haut risque et d'usage de la force. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs. • À l'aide des appareils et des logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs. • Selon les champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recevoir un appel en relation avec un événement criminel.	• Utilisation appropriée des appareils de communication. • Collecte de renseignements pertinents auprès de son interlocuteur et dans des banques de renseignements. • Jugement approprié quant à l'urgence de l'appel et à la dangerosité de la situation. • Analyse judicieuse de la nature et de l'ampleur de l'événement. • Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Définition claire et partage efficace des actions entre les intervenantes et intervenants. • Discernement, initiative, collaboration et coopération.
2. Prendre des mesures en vue de protéger des personnes.	• Reconnaissance rapide et sécurisation des victimes, des plaignants, des témoins, des suspects et des autres personnes présentes sur les lieux. • Collecte immédiate d'information pouvant conduire à l'identification et à l'arrestation rapide d'une ou de plusieurs personnes suspectes. • Collecte immédiate d'information pouvant permettre d'établir rapidement la scène de crime. • Maîtrise de soi.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Prendre des mesures en vue de protéger une scène de crime.	• Établissement d'un périmètre de protection approprié à la scène de crime. • Choix de mesures appropriées pour protéger les preuves matérielles (indices). • Maintien rigoureux de l'étanchéité du périmètre. • Rigueur et initiative.
4. Effectuer l'arrestation d'une personne.	• Respect des exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.
5. Rechercher et identifier des témoins potentiels.	• Repérage de témoins potentiels. • Reconnaissance de la qualité des témoins. • Transmission de renseignements clairs aux témoins quant aux conséquences des informations à livrer.
6. Effectuer le relevé photographique de la scène de crime.	• Application des règles techniques et légales ayant trait à la prise de photographies.
7. Effectuer le relevé topographique de la scène de crime.	• Précision des mesures des éléments de la scène de crime en relation avec des éléments permanents de cette scène. • Croquis détaillé de la scène de crime, y compris l'inscription fidèle des mesures prises et des autres éléments d'information essentiels.
8. Procéder à la recherche, à la collecte et à l'étiquetage de preuves matérielles (indices) sur la scène de crime.	• Fouille systématique de la scène de crime. • Localisation précise des indices découverts. • Collecte systématique d'indices matériels et utilisation de mesures visant la protection et la conservation de ces indices. • Distinction juste de la nature et de la source des indices trouvés sur la scène de crime. • Étiquetage précis de chacun des indices. • Association de chacun des indices au type d'analyse requis.
9. Écrouer des prévenus.	• Application rigoureuse des procédures d'écrou. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité et rigueur.
10. Procéder à l'identification d'une personne.	• Utilisation appropriée de méthodes d'identification telles que les suivantes : – prise d'empreintes digitales; – description physique de la personne, y compris ses caractéristiques particulières (tatouages, perçages, etc.); – etc. • Respect de la procédure liée au prélèvement d'un échantillon corporel pour une analyse de l'ADN.

Éléments de la compétence	Critères de performance
11. Transmettre des informations relatives à l'événement.	• Transmission de conseils utiles aux personnes concernées. • Rédaction correcte du rapport d'événement. • Transmission de renseignements utiles à l'enquête. • Communication appropriée avec les enquêteurs. • Rigueur et initiative.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se défendre contre des coups frappés.	• Dans des situations de combat mettant en scène deux personnes de morphologies différentes.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la dangerosité d'une situation de combat.	• Reconnaissance rapide et précise de signes précurseurs de coups frappés.
2. Adopter une position sécuritaire.	• Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. • Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal. • Maîtrise de soi. • Position adéquate du corps en fonction d'une attaque : – angle de 45 degrés; – jambe gauche avant pour droit; – mains le long du corps; – répartition équilibrée de la masse corporelle sur les deux jambes.
3. Effectuer des blocages et des esquives.	• Déplacement rapide du corps et blocage efficace : – supérieur et contre-attaque; – extérieur et contre-attaque; – intérieur et contre-attaque; – inférieur et contre-attaque. • Respect de soi et d'autrui. • Intégrité.
4. Effectuer des coups frappés.	• Exécution efficace des coups suivants : – coup de poing avant; – coup de poing contraire; – coup de coude; – coup du dos du poing; – coup de pied avant au niveau moyen et au niveau inférieur; – coup de pied avant au niveau inférieur. • Respect de soi et d'autrui. • Intégrité.
5. Effectuer des contrôles articulaires.	• Déplacement rapide du corps et contrôle efficace : – du bras; – du bras par l'aisselle; – de l'épaule; – du poignet. • Respect de soi et d'autrui. • Intégrité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Évaluer son intervention.	• Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. • Détermination de mesures correctives appropriées. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Travailler en partenariat avec diverses ressources communautaires.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • En se référant à divers protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles, le cas échéant : victimes de violence conjugale, victimes d'agression à caractère sexuel, personnes présentant des troubles de santé mentale, personnes âgées, personnes autochtones, personnes immigrantes, etc.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recueillir des renseignements sur les différentes ressources d'un territoire donné.	• Relevé des renseignements utiles à une policière-patrouilleuse ou à un policier-patrouilleur sur toutes les ressources communautaires d'un territoire.
2. Établir des rapports de partenariat avec diverses ressources communautaires.	• Technique d'approche appropriée. • Définition claire du type de collaboration possible. • Manifestation de savoir-être et de comportements favorables au maintien d'un rapport de collaboration. • Ouverture d'esprit, respect de soi et d'autrui, collaboration et coopération, rigueur.
3. Analyser des situations pouvant nécessiter le recours à des ressources communautaires.	• Relevé des éléments pouvant être liés à une problématique. • Formulation d'une hypothèse vraisemblable quant à la nature de la problématique. • Discernement.
4. Diriger une personne en difficulté vers une ressource communautaire.	• Choix d'une ressource appropriée. • Communication d'information pertinente sur les ressources disponibles. • Utilisation appropriée des techniques d'approche et de communication avec la clientèle. • Choix de mesures de suivi appropriées. • Initiative.
5. Appliquer des protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles.	• Respect des protocoles établis entre les organisations policières et les autres intervenantes et intervenants. • Respect de soi et d'autrui, collaboration et coopération.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir lors d'incendies et autres situations d'urgence.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur. • À l'aide d'un extincteur portatif ou d'une armoire d'incendie. • À l'aide de documents portant sur les produits dangereux. • En se référant à la législation pertinente. • Selon les champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître des situations présentant des risques d'incendie, d'explosion ou de contamination de masse.	• Reconnaissance d'indices de risques potentiels d'incendie, d'explosion ou de contamination. • Localisation de situations dangereuses au regard : – de matières dangereuses, d'un système électrique ou d'un système de chauffage; – de l'aménagement et de l'utilisation des lieux. • Discernement.
2. Intervenir dans une situation d'incendie.	• Détection juste d'indices de la présence d'un incendie dans un bâtiment. • Évaluation juste des risques pour les personnes et les biens. • Recherche et évacuation de personnes selon les techniques appropriées. • Choix de mesures appropriées pour empêcher la propagation des flammes. • Choix de mesures appropriées pour éteindre rapidement un feu sur une personne. • Transport approprié d'une personne incommodée de façon qu'elle soit hors de danger. • Identification et préservation correctes des éléments de preuve liés à un incendie criminel. • Description claire et précise de la situation aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention. • Initiative, discernement, rigueur, collaboration et coopération.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Intervenir dans une situation présentant un risque d'explosion ou de contamination.	• Évaluation juste des risques. • Choix judicieux des mesures de protection nécessaires. • Communication claire et précise des indices observés aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention. • Maîtrise de soi, discernement, collaboration et coopération.
4. Intervenir lors d'un déversement de matière dangereuse.	• Identification de la matière dangereuse impliquée. • Établissement d'un périmètre de sécurité approprié. • Description claire et précise de la scène aux ressources spécialisées. • Assistance efficace aux ressources spécialisées lors de l'intervention. • Rigueur, collaboration et coopération.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des interventions policières d'aide ou d'assistance à l'occasion d'incidents mineurs.	• À partir de situations liées à des incidents mineurs impliquant diverses clientèles, sans menace verbale ni geste de violence physique, tels que des conflits mineurs, des automobilistes en difficulté ou des manifestations d'insécurité en présence de rôdeurs. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur. • À l'aide de recueils de lois, de bottins et de dépliants. • En utilisant des logiciels simulant ceux qui sont à la disposition des patrouilleuses ou des patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Recevoir une demande d'aide ou d'assistance et se représenter un problème.	• Collecte de renseignements pertinents auprès de personnes et dans des banques d'information policières. • Transmission de directives appropriées à la personne qui communique les renseignements. • Établissement juste d'un lien entre la nature d'un problème et les références juridiques.
2. Recueillir et analyser des renseignements sur les lieux.	• Application de méthodes d'observation. • Collecte de renseignements pertinents avant une intervention. • Application appropriée de notions de criminologie. • Représentation juste d'un problème et des risques qui lui sont liés. • Choix d'une intervention appropriée.
3. Prendre des mesures de sécurité.	• Application de mesures de sécurité liées à l'approche des lieux. • Application de mesures de sécurité liées à des personnes et à des biens.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Intervenir dans une situation problématique.	• Application de techniques de base de la communication. • Manifestation d'un comportement adapté à diverses clientèles. • Application de techniques liées au rôle de médiatrice ou de médiateur. • Appel aux ressources internes et externes appropriées. • Appel aux ressources communautaires appropriées. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, initiative, ouverture d'esprit, discernement et intégrité.
5. Rédiger un rapport circonstanciel et prévoir un suivi de l'intervention.	• Détermination précise de toutes les personnes en cause dans une situation problématique. • Description détaillée d'une intervention et de mesures prises. • Choix de mesures correctives appropriées. • Initiative.
6. Informer verbalement sa supérieure ou son supérieur ou encore ses collègues de travail et évaluer son intervention.	• Précision du rapport verbal. • Reconnaissance des points forts et des points faibles de son intervention. • Choix de mesures correctives appropriées. • Rigueur, discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se défendre dans des combats corps à corps.	- Dans des situations de combat mettant en scène deux personnes de morphologies différentes. - À partir de saisies du bras, du col et du cou.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la dangerosité d'une situation de combat.	- Reconnaissance rapide et précise de signes précurseurs d'un combat corps à corps. - Discernement.
2. Adopter une position sécuritaire.	- Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. - Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal. - Position adéquate du corps en fonction d'une attaque : - angle de 45 degrés; - jambe gauche avant pour droit; - mains le long du corps; - répartition équilibrée de la masse corporelle sur les deux jambes. - Maîtrise de soi.
3. Effectuer des projections et des fauchages.	- Déplacement rapide du corps et : - projection par le bas; - projection à l'aide de la tête; - grand fauchage extérieur de la jambe; - petit fauchage extérieur de la jambe; - projection par le bras en bloquant la jambe; - petit fauchage intérieur de la jambe. - Manifestation de comportements sécuritaires au moment de chutes avant, arrière et de côté. - Respect de soi et d'autrui. - Intégrité.
4. Effectuer des immobilisations, des clés de bras et des contrôles.	- Exécution sécuritaire : - de contrôles au sol « 3 »; - de contrôles articulaires.
5. Effectuer des contrôles articulaires.	- Déplacement rapide du corps et contrôle efficace : - du coude; - du poignet; - de l'épaule.
6. Évaluer son intervention.	- Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. - Détermination de mesures correctives appropriées. - Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière pénale.	• Lors d'événements pouvant nécessiter l'exercice d'un pouvoir d'arrestation sans mandat, excluant toute forme de contrôle physique et d'usage de la force. • À l'aide de la documentation habituellement utilisée par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Exercer un pouvoir d'arrestation.	• Collecte ordonnée des faits et des renseignements disponibles. • Reconnaissance de la catégorie d'une infraction pénale qui aurait été commise. • Décision appropriée concernant, d'une part, l'obtention, si nécessaire et si possible, d'un mandat d'arrestation émis par une ou un juge de paix et, d'autre part, l'existence ou non d'un pouvoir d'arrestation sans mandat conféré par une loi aux agentes et agents de la paix. • Évaluation juste de l'opportunité de procéder à l'arrestation d'une personne suspecte. • Application de la procédure générale d'arrestation conformément aux principes constitutionnels et légaux pertinents. • Articulation de raisonnements juridiques cohérents et justes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Discernement, respect de soi et d'autrui, rigueur et intégrité.
2. Décider de la remise en liberté ou de la détention, avant sa comparution devant un tribunal, d'une personne mise en état d'arrestation.	• Utilisation appropriée des devoirs ou des pouvoirs de remise en liberté administrative. • Rédaction complète des documents requis. • Discernement et rigueur.
3. Émettre une citation à comparaître, une promesse de comparaître et un engagement contracté devant une agente ou un agent de la paix.	• Choix approprié d'une procédure pour contraindre un individu à comparaître devant le tribunal. • Rédaction conforme aux exigences du <i>Code criminel du Canada</i>. • Discernement et rigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Évaluer la constitutionnalité et la légalité d'une enquête policière.	• Application rigoureuse des principes constitutionnels pertinents. • Application juste des règles de droit relatives aux modes d'enquête sur une personne ou ses agissements. • Application juste des règles relatives aux procédures requises pour effectuer une enquête sur un endroit ou un objet. • Évaluation juste de la probabilité de l'utilisation ou de l'exclusion d'un élément de preuve à l'occasion d'un procès pénal. • Discernement et intégrité.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Concevoir et appliquer des stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires.	• En ce qui concerne des crimes récurrents faisant l'objet d'une analyse tactique par les organisations policières : vols qualifiés, introductions par effraction, vandalisme, méfaits, etc., ou des situations de désordre social entraînant un sentiment d'insécurité, par exemple les gangs de rue. • À l'aide du matériel nécessaire à l'exécution d'une intervention. • En se reportant à des statistiques, à des enquêtes de victimisation et à des programmes de prévention existants. • En utilisant les logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses ou des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Repérer un problème de criminalité.	• Consultation de toutes les sources d'information disponibles. • Choix de données pertinentes. • Application d'une méthode d'analyse de la criminalité. • Reconnaissance du problème. • Initiative et rigueur.
2. Analyser des données relatives à la situation problématique.	• Détermination précise de personnes suspectes. • Détermination précise de l'occurrence d'un crime. • Détermination précise d'endroits cibles. • Détermination précise du <i>modus operandi</i>.
3. Explorer des solutions.	• Examen de diverses stratégies d'intervention répressives, préventives et communautaires. • Reconnaissance de stratégies pertinentes et réalistes. • Discernement et rigueur.
4. Élaborer une stratégie d'intervention.	• Choix d'une stratégie pertinente. • Définition claire de priorités d'action et de champs d'intervention. • Détermination d'objectifs particuliers et précis. • Établissement d'un calendrier d'activités précis et complet. • Prévision des ressources requises pour chaque activité. • Détermination de mesures de sécurité appropriées aux interventions. • Discernement et rigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Effectuer des interventions.	• Choix et utilisation appropriés de matériel et d'équipement. • Coordination efficace des tâches. • Respect des techniques de surveillance, de ratissage ou de vérification. • Communication efficace avec différents partenaires. • Contrôle efficace d'activités. • Prise en note détaillée des observations et des constatations faites à l'occasion des interventions. • Rapports détaillés et précis. • Manifestation de comportements sécuritaires lors des interventions. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, discernement, intégrité, collaboration et coopération.
6. Évaluer les interventions.	• Évaluation juste des résultats obtenus au regard des objectifs poursuivis. • Évaluation des effets positifs et négatifs des interventions. • Planification de mesures de suivi pertinentes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Gérer le stress inhérent au travail policier.	• Dans des situations courantes ou critiques de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les causes et les conséquences du stress propre au travail policier.	• Relevé des agents stressants propres au travail policier. • Identification des aspects physiques, psychologiques et sociaux du stress propre au travail policier. • Reconnaissance, chez soi et chez les autres, des réponses physiques, psychologiques et sociales au stress. • Discernement et introspection.
2. Mettre en pratique des stratégies de gestion du stress dans des situations courantes.	• Application appropriée de diverses stratégies de gestion du stress avant, pendant et après une exposition à un agent stressant. • Ouverture d'esprit.
3. Prévenir les conséquences graves du stress propre au travail policier ou y réagir.	• Reconnaissance de facteurs favorisant l'émergence de l'une ou l'autre de ces conséquences. • Observation des signes propres à l'une ou l'autre de ces conséquences. • Application appropriée de diverses stratégies de gestion du stress en vue de prévenir l'une ou l'autre de ces conséquences ou d'y faire face. • Discernement.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Mettre en pratique des techniques spécialisées de communication policière.	• Lors d'événements de nature criminelle. • En utilisant des logiciels simulant ceux qui sont à la disposition des patrouilleuses ou des patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Interviewer une victime, une plaignante ou un plaignant ou encore un témoin.	• Établissement d'un plan d'interview approprié à l'événement survenu. • Sécurisation appropriée de la victime, de la plaignante ou du plaignant ou encore du témoin. • Manifestation de comportements favorables à la création d'un climat de confiance et de collaboration. • Formulation de questions pertinentes en vue d'obtenir une description précise d'un événement. • Prise de notes pertinentes et précises. • Lecture appropriée d'une déposition complète. • Clarté et justesse des données en rapport avec des ressources d'aide aux victimes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Identification des éléments du témoignage pertinents pour la preuve. • Respect de soi et d'autrui, intégrité, ouverture d'esprit, collaboration et coopération.

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Interroger une personne suspecte ou contrevenante.	• Établissement d'un plan d'interrogatoire approprié à l'événement survenu. • Collecte et examen attentif de données relatives à l'événement. • Collecte de toutes les informations pertinentes sur l'individu à interroger. • Utilisation de mesures de sécurité efficaces. • Établissement d'un lien de confiance avec l'individu. • Respect des mesures légales visant à assurer l'admissibilité des aveux d'une personne suspecte. • Utilisation appropriée de la technique d'interrogatoire de base. • Décodage juste des signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée. • Prise en note de la déclaration en respectant le vocabulaire de la personne interrogée. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Identification des éléments du témoignage pertinents pour la preuve. • Respect de soi et d'autrui, discernement, maîtrise de soi et intégrité.
3. Adapter une entrevue ou un interrogatoire à une clientèle particulière.	• Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Prise en considération des particularités des clientèles suivantes : enfants, adolescents, victimes d'agression à caractère sexuel, victimes de violence conjugale et autres dans les techniques d'approche et de communication. • Décodage juste des signes verbaux et non verbaux chez la personne interrogée selon son appartenance sociale ou culturelle. • Vérification de la crédibilité de l'intermédiaire. • Adaptation appropriée du plan de l'entrevue ou de l'interrogatoire. • Discernement.
4. Transcrire des versions recueillies sur un rapport d'enquête.	• Choix approprié de l'ordre de présentation des versions recueillies. • Désignation précise des personnes interviewées ou interrogées. • Indication précise de la date, de l'heure et du lieu d'une rencontre ainsi que des personnes présentes. • Transcription claire et complète de témoignages. • Rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès d'une personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie ¹ .	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et impliquant des personnes ayant un problème de : – santé mentale tel que la schizophrénie, un trouble bipolaire, délirant, anxieux ou de la personnalité (limite, antisociale, etc.), une dépression ou une crise suicidaire, etc.; – toxicomanie (différents types d'utilisateurs, de modes d'administration, de familles de substances, etc.). • À partir des différents protocoles d'intervention. • En collaboration avec différentes personnes-ressources.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation dans son ensemble et prendre les mesures nécessaires avant d'établir un contact avec la personne.	• Observation attentive des réactions et des comportements de la personne. • Reconnaissance juste des indices : – de problèmes de santé mentale; – de consommation ou d'abus d'alcool ou de drogues. • Repérage de tout élément pouvant entraîner des risques pour la santé et la sécurité des personnes. • Prise de mesures de protection adaptées.
2. Établir et maintenir un contact avec la personne.	• Contact approprié. • Clarification des besoins de la personne et de sa perception de la situation en général. • Utilisation de techniques de communication et d'une approche adaptées à la personne et à la situation. • Ouverture d'esprit, empathie, maîtrise de soi et discernement.
3. Apprécier le potentiel de dangerosité d'une situation.	• Reconnaissance juste de changements significatifs d'attitudes et de comportements chez la personne. • Reconnaissance juste de comportements précurseurs de violence envers soi ou dirigée vers autrui.

¹ Bien que la toxicomanie (abus d'alcool ou de drogues) soit parfois considérée comme un problème de santé mentale, il a semblé préférable de la mentionner de façon distincte afin de bien montrer son importance dans la mise en œuvre de cette compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Interpréter les réactions et les comportements de la personne.	• Mise en relation des comportements et des savoir-être observés ainsi que des symptômes pouvant être associés à un problème de santé mentale ou de toxicomanie. • Reconnaissance juste des situations susceptibles d'intensifier l'état perturbé de la personne.
5. Effectuer des interventions auprès de la personne.	• Reconnaissance juste du rôle et des pouvoirs d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur à l'égard d'une personne ayant un problème de santé mentale et en ce qui concerne : – la protection d'une personne dont l'état mental présente un danger pour elle-même ou pour autrui; – la commission d'un délit par une personne souffrant d'un trouble mental (arrestation sans mandat, aptitude à comparaître, défense de non-responsabilité, etc.); – etc. • Choix pertinent de l'intervention : – recherche avec la personne de moyens de soutien social; – orientation de la personne vers une ressource spécialisée et adaptée à sa situation; – etc. • Application rigoureuse des différents protocoles d'intervention, le cas échéant.
6. Évaluer ses interventions auprès de la personne ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie.	• Examen objectif de ses réactions aux divers comportements de la personne. • Reconnaissance des écarts entre les comportements attendus d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur et ses réactions. • Évaluation juste de sa capacité à intervenir auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie. • Détermination de moyens réalistes visant à améliorer son intervention auprès de personnes ayant un problème de santé mentale ou de toxicomanie. • Discernement, jugement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Exercer les pouvoirs et les devoirs de la police en matière de sécurité routière.	• Dans des situations vécues par des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs dans l'exercice de leurs fonctions. • À l'aide du <i>Code de la sécurité routière</i> et de ses règlements connexes, du répertoire des infractions habituellement utilisé par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs, du <i>Code de procédure pénale</i>, de permis de conduire, de certificats d'immatriculation et d'attestations d'assurance.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Constater la commission d'infractions pénales en matière de sécurité routière ou de transport routier.	• Utilisation de termes juridiques et techniques appropriés. • Détermination juste des méthodes, des pouvoirs légaux ainsi que des situations qui permettent d'établir la commission d'une infraction. • Reconnaissance précise d'infractions : – en les classifiant dans la bonne catégorie parmi les titres du <i>Code de la sécurité routière</i> et de ses règlements connexes; – en établissant un lien précis entre chacun des faits pertinents et les éléments constitutifs de l'infraction; – en prévoyant la peine possible et le nombre de points d'inaptitude à retirer. • Choix approprié d'interventions policières préventives, répressives et communautaires. • Discernement.
2. Remplir un constat d'infraction et un avis de non-conformité.	• Consultation efficace des index alphabétiques du <i>Code de la sécurité routière</i> et des autres outils de recherche disponibles afin d'obtenir les renseignements nécessaires. • Décision appropriée concernant la délivrance ou non d'un constat d'infraction. • Rédaction rapide et complète d'un constat d'infraction. • Décision appropriée concernant la délivrance ou non d'un avis de non-conformité. • Initiative, discernement et rigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Décider de l'utilisation de pouvoirs spéciaux.	• Décision appropriée concernant les pouvoirs : – de rétention, de confiscation, de déplacement ou de remisage d'un véhicule routier; – d'arrestation sans mandat et de perquisition en vertu du <i>Code de procédure pénale</i> et du <i>Code criminel du Canada</i>. • Discernement.
4. Choisir un mode de signification du constat d'infraction.	• Choix du mode de signification approprié selon le <i>Code de procédure pénale</i>. • Respect de la clientèle ainsi que des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des interventions policières liées à la capacité de conduite affaiblie par l'effet de l'alcool ou d'une drogue.	• Dans des situations : – de conduite; – de garde ou de contrôle d'un véhicule. • À l'aide du <i>Code de la sécurité routière</i>, du <i>Code criminel du Canada</i> et de la documentation habituellement utilisée dans une telle situation. • Au moyen d'un appareil de détection approuvé (ADA). • En se référant aux tests de coordination physique prévus par le <i>Code de la sécurité routière</i>.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître des signes d'intoxication par l'alcool ou par une drogue.	• Relevé de tous les signes verbaux et non verbaux pouvant être liés à une intoxication par l'alcool ou par une drogue. • Distinction juste entre des signes liés à une intoxication par l'alcool et des signes liés à une intoxication par une drogue. • Discernement et rigueur.
2. Appliquer les procédures d'intervention.	• Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Respect des dispositions de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>. • Détermination de la pertinence de l'utilisation des épreuves standards de sobriété. • Respect des procédures d'utilisation des épreuves standards de sobriété. • Détermination de la pertinence de l'utilisation d'un appareil de détection approuvé (ADA). • Détermination de la pertinence et de la légalité de l'exigence d'un échantillon d'haleine ou de sang. • Respect de la procédure d'obtention d'un échantillon d'haleine lorsqu'un alcootest est utilisé. • Communication claire de l'ordre de fournir un échantillon d'haleine ou de sang. • Respect de la procédure d'obtention du télémandat nécessaire à la production d'un échantillon de sang lorsque le prévenu est inconscient. • Relevé de toute anomalie lors de l'inspection mécanique sommaire du véhicule. • Rédaction correcte et signification des documents légaux. • Discernement et rigueur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
3. Rédiger les rapports.	• Présence de renseignements précis et complets en rapport avec l'intervention, la conduite erratique, le comportement de la personne suspecte, les autres observations, la communication des droits, l'inspection du véhicule, les procédures et résultats des analyses et les autres renseignements pertinents. • Rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser et communiquer une preuve d'infractions pénales.	• Dans des situations mettant en jeu des règles de preuve en matière pénale. • En ce qui concerne un témoignage dans le contexte d'un interrogatoire ou d'un contre-interrogatoire devant un tribunal. • À l'aide de la <i>Charte canadienne des droits et libertés</i>, du <i>Code criminel du Canada</i>, de la <i>Loi sur la preuve du Canada</i> et des autres règles de droit pertinentes. • À l'aide du matériel habituellement utilisé par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur au cours d'un témoignage à la cour.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer des éléments de preuve pénale.	• Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante de chacun des éléments de preuve admissibles. • Discernement et rigueur.
2. Transmettre la preuve.	• Détermination juste des règles de droit et des directives relatives à la confidentialité ou à la diffusion de renseignements contenus dans un dossier de police. • Classification et rangement appropriés des éléments constitutifs d'un dossier. • Rédaction d'un « précis des faits » conformément aux exigences des organisations policières et des substituts du procureur général. • Respect des principes de la communication interpersonnelle et organisationnelle s'appliquant aux relations avec les substituts du procureur général. • Discernement.
3. Se préparer à témoigner.	• Détermination juste des règles de droit relatives au témoignage. • Distinction claire de sujets sur lesquels les policières et les policiers devront témoigner et des procédures au cours desquelles ils le feront. • Maîtrise des éléments constitutifs d'un dossier. • Distinction claire des techniques d'interrogatoire et de contre-interrogatoire. • Discernement et initiative.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Témoigner devant un tribunal.	• Réponse précise aux seules questions posées en s'adressant à la ou au juge. • Explication claire de faits constatés. • Maîtrise des éléments constitutifs d'un dossier. • Respect des règles du droit de la preuve s'appliquant couramment au cours du témoignage d'une policière ou d'un policier. • Application de principes pertinents de la communication verbale et non verbale. • Respect du décorum des audiences devant un tribunal. • Manifestation de calme et de maîtrise de soi. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité et rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des interventions policières en rapport avec le tabac, les boissons alcooliques, les drogues ou autres substances.	• En ce qui concerne des infractions courantes liées au tabac, aux boissons alcooliques, aux drogues ou autres substances. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par une policière-patrouilleuse ou un policier-patrouilleur. • À l'aide des logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation relative aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances sur un territoire donné.	• Portrait détaillé de la criminalité liée aux boissons alcooliques, aux drogues et autres substances : – localisation de débits de boisson; – localisation de lieux de consommation et de distribution; – détermination des types de drogues; – détermination de la criminalité liée à une problématique. • Application correcte de méthodes d'observation. • Utilisation appropriée de banques d'information policières. • Initiative et rigueur.
2. Analyser des données recueillies à la suite d'une plainte du public ou en cas de flagrant délit.	• Reconnaissance d'une infraction. • Détermination précise des pouvoirs policiers en fonction de l'enfreinte. • Établissement de moyens d'intervention appropriés. • Discernement et rigueur.
3. Déterminer des mesures de sécurité en fonction d'une intervention.	• Choix de mesures de sécurité pertinentes. • Discernement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Effectuer des vérifications et des enquêtes en rapport avec des infractions en matière de tabac, de boissons alcooliques, de drogues ou autres substances ainsi qu'en ce qui concerne la réglementation municipale.	• Respect des exigences légales et utilisation de méthodes appropriées pour la collecte de preuves. • Identification précise de permissionnaires. • Repérage d'informatrices ou d'informateurs potentiels et collecte de renseignements auprès de ces personnes. • Application de techniques de base de la communication. • Constat d'une infraction à la réglementation municipale relative à l'ordre public, au bruit ou à la protection de l'environnement. • Application judicieuse de connaissances relatives à une intervention policière auprès de jeunes en difficulté. • Utilisation appropriée de ressources communautaires. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, rigueur, discernement et intégrité.
5. Faire un rapport et assurer un suivi.	• Rapport précis et détaillé. • Planification de mesures de suivi pertinentes. • Rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Conduire un véhicule de façon préventive.	• Avec une voiture de patrouille. • Sur des chemins publics. • Dans des conditions météorologiques variables.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Vérifier un véhicule automobile avant son utilisation.	• Application de la procédure de vérification : – de l'état des principales composantes d'un véhicule; – de l'état de fonctionnement d'un véhicule. • Ajustement sécuritaire de l'équipement à l'intérieur de l'habitacle. • Reconnaissance des facteurs de risque liés à un véhicule. • Rigueur.
2. Mettre en pratique, sur une voie publique, les préceptes de la conduite préventive.	• Mise en marche sécuritaire d'un véhicule automobile. • Application correcte de l'exploration visuelle (système Smith). • Reconnaissance des facteurs de risque liés à la conduite automobile. • Choix éclairé de techniques et de manœuvres. • Application efficace et sécuritaire de techniques et de manœuvres associées à la conduite. • Respect de la législation pénale au regard de la conduite d'un véhicule automobile sur une voie publique. • Manifestation de comportements professionnels au volant. • Discernement, maîtrise de soi, intégrité, respect de soi et d'autrui.
3. Effectuer des manœuvres de précision.	• Conduite coordonnée du véhicule. • Application correcte des techniques relatives : – à la vision; – à la position de la conductrice ou du conducteur à bord; – à la manipulation des commandes. • Exécution correcte des manœuvres de précision : – serpent (avant et arrière); – passage étroit et entonnoir; – stationnement; – passage des roues gauches; – virage à 90°; – arrêt de précision; – virage à 180°. • Respect des standards de réussite de l'ENPQ sur un parcours de précision préétabli.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Apprécier sa conduite automobile.	• Évaluation critique de sa conduite. • Formulation d'objectifs à atteindre et détermination des moyens d'y arriver. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Maîtriser une personne violente.	• Dans des situations de travail impliquant une ou deux personnes victimes d'une agression.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la dangerosité de diverses situations d'agressions physiques.	• Reconnaissance rapide et efficace de signes précurseurs d'une agression physique. • Appréciation judicieuse de la force nécessaire en fonction de la menace et des règles légales. • Maîtrise de soi et discernement.
2. Adopter une position sécuritaire.	• Respect d'une distance minimale en fonction de facteurs de dangerosité. • Démonstration de signes extérieurs indiquant un taux de concentration maximal. • Maîtrise de soi.
3. Contrôler une personne violente à partir de situations prévisibles.	• Esquive rapide du corps et : – contrôle efficace d'une personne par des mouvements corps à corps; – contrôle efficace d'une personne par des mouvements au niveau des articulations; – frappe précise de diversion et désarmement sécuritaire d'une personne munie d'un objet autre qu'une arme blanche ou qu'une arme à feu; – contrôle efficace d'une personne et renversement sur le ventre préparatoire à la mise de menottes. • Respect des règles de déontologie et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.
4. Contrôler une personne violente sur une invitation physique.	• Contrôle efficace : – d'une personne qui repousse avec le bras; – d'une personne qui retire son bras vers elle; – d'une personne qui retire son bras vers le haut. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.
5. Réagir à diverses agressions physiques violentes et imprévisibles : – attaques violentes avec des objets; – attaques par l'arrière; – tentatives de désarmement à l'étui; – attaques sournoises au niveau des jambes; – autres attaques sournoises.	• Réaction rapide à une agression et contrôle efficace d'une personne en utilisant les techniques préparatoires à la mise de menottes. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6. Évaluer son intervention.	• Détermination précise des points forts et des points faibles de son intervention. • Détermination de mesures correctives appropriées. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Répondre aux exigences physiques propres au travail policier.	• Dans des situations courantes du travail de policière-patrouilleuse ou de policier-patrouilleur qui nécessitent des habiletés physiques particulières.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Effectuer un effort d'endurance de longue durée à la course à pied.	• Mécanique de course efficace, confortable et sécuritaire. • Obtention d'un temps de course de 40 minutes pour les hommes et de 48 minutes pour les femmes sur un parcours de 8 kilomètres.
2. Effectuer un effort intense de courte durée à la course à pied.	• Respect des exigences du test de Cooper, soit 2 700 mètres pour les hommes et 2 250 mètres pour les femmes dans un temps de 12 minutes.
3. Effectuer des efforts musculaires utilitaires.	• Atteinte d'un seuil d'endurance, de force et de puissance musculaire suffisant pour répondre aux exigences du travail policier. • Rigueur.
4. Franchir des obstacles dans des situations diverses.	• Approche de différents types d'obstacles avec assurance. • Passage d'un obstacle avec aisance. • Réception efficace et sécuritaire.
5. Se mouvoir en milieu aquatique.	• Démonstration de son habileté à se mouvoir dans l'eau : – nage de façon continue sur 200 mètres; – nage de façon continue sur 50 mètres, la personne étant habillée; – nage sur place durant 3 minutes.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Effectuer des interventions policières liées à la circulation et aux accidents routiers.	• Dans des situations en rapport avec des entraves à la circulation. • Dans des situations reliées à des accidents impliquant un constat amiable, à des accidents matériels exigeant un rapport d'accident, à des accidents avec blessés, à des accidents avec délit de fuite ou à des accidents ferroviaires. • À l'aide d'une trousse de premiers soins, d'un radiotéléphone, de cônes de sécurité, de fusées routières et d'un ruban pour protéger une scène d'accident. • À l'aide du <i>Code de la sécurité routière</i>. • À l'aide des logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs. • Selon les champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Diriger la circulation en milieu rural ou urbain.	• Choix et utilisation appropriés de vêtements et d'équipement. • Adoption d'une position sécuritaire et exécution précise de mouvements de direction de la circulation. • Réaction rapide et appropriée à des situations imprévues. • Exercice efficace de l'autorité.
2. Recevoir un appel concernant un accident impliquant des véhicules routiers et se représenter le problème.	• Collecte de données pertinentes et demande d'assistance auprès de ressources appropriées. • Jugement approprié quant à la nature d'un accident et à l'urgence d'un appel. • Discernement, collaboration et coopération.
3. Prendre des mesures de sécurité sur la scène d'un accident.	• Établissement d'un périmètre de sécurité et protection efficace de la scène d'un accident. • Reconnaissance de situations présentant des risques d'incendie et d'explosion. • Initiative.
4. Porter assistance aux blessés.	• Respect des règles et des techniques liées aux soins d'urgence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5. Recueillir de l'information sur la scène d'un accident.	• Collecte de toute l'information nécessaire à la production du rapport d'accident. • Localisation, relevé et protection des preuves matérielles. • Respect des règles légales liées : – à l'identification des victimes décédées; – au constat d'un décès. • Intégrité.
6. Compléter l'intervention sur la scène d'un accident.	• Prise des mesures nécessaires en vue de rétablir la circulation rapidement. • Collecte et étiquetage des objets personnels laissés sur la scène d'un accident. • Évaluation juste du comportement des conductrices ou des conducteurs et délivrance de constats d'infractions aux personnes ayant commis des infractions au <i>Code de la sécurité routière</i>, à une loi du Québec ou à un règlement municipal. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, discernement et intégrité.
7. Faire un rapport et prévoir un suivi.	• Rapport d'accident précis et complet. • Croquis fidèle de la scène de l'accident. • Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante des éléments de preuve recueillis. • Choix de mesures de suivi appropriées. • Rigueur.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir auprès de personnes en état de crise.	• Dans des situations courantes de la vie professionnelle d'une policière-patrouilleuse ou d'un policier-patrouilleur, mais excluant toute forme de contrôle physique ou d'usage de la force. • En se référant à divers protocoles d'intervention particuliers à certaines clientèles : personnes âgées, victimes de violence conjugale, victimes d'agression à caractère sexuel, personnes présentant des troubles de santé mentale, etc.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer une situation.	• Reconnaissance de l'état d'une personne. • Lecture adéquate d'une situation dans son ensemble. • Choix d'une stratégie d'intervention appropriée. • Discernement.
2. Intervenir auprès d'une personne en état de crise.	• Manifestation de comportements sécuritaires. • Utilisation appropriée de techniques de communication. • Adaptation de son comportement en fonction de l'évolution d'une situation. • Application rigoureuse des protocoles d'intervention. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, empathie, ouverture d'esprit, discernement, maîtrise de soi, initiative, intégrité, collaboration et coopération.
3. Évaluer son intervention.	• Appréciation réaliste des points forts et des points faibles de son intervention. • Discernement et introspection.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Conduire une enquête criminelle de premier niveau.	• Lors d'événements de nature criminelle pouvant nécessiter l'exercice d'un pouvoir d'arrestation, sauf dans les cas de crimes à haut risque et d'usage de la force. • À l'aide du matériel et de l'équipement habituellement utilisés par les policières-patrouilleuses et les policiers-patrouilleurs. • À l'aide des logiciels à la disposition des policières-patrouilleuses et des policiers-patrouilleurs.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir un plan d'enquête.	• Évaluation rigoureuse de l'événement. • Respect des champs de responsabilité dévolus à la policière-patrouilleuse ou au policier-patrouilleur suivant la loi, les pratiques policières du ministère de la Sécurité publique et les directives internes des organisations policières. • Analyse complète des éléments de preuve. • Classement par priorité des éléments de preuve à recueillir. • Classement par priorité des témoins à rencontrer. • Détermination des ressources spécialisées requises. • Établissement conforme des motifs d'intervention (entrée, arrestation, perquisition). • Établissement de scénarios réalistes en matière d'entrée, d'arrestation, de perquisition et de saisie. • Discernement, rigueur, initiative, collaboration et coopération.
2. Intervenir auprès d'une victime, d'une plaignante ou d'un plaignant ou encore d'un témoin.	• Application correcte des techniques d'entrevue. • Obtention d'éléments d'information pertinents. • Prise de notes pertinentes et précises. • Rédaction fidèle d'une déclaration statutaire. • Transmission d'informations justes sur les conséquences de la communication de renseignements. • Clarté et justesse des données en rapport avec des ressources d'aide aux victimes. • Respect de la déontologie policière et de la discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.
3. Analyser et classer par priorité les éléments de preuve recueillis.	• Analyse détaillée des éléments de preuve recueillis. • Initiative et discernement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Rédiger des mandats de dénonciation en vue d'obtenir des mandats d'arrestation ou de perquisition.	• Recours à la formule de dénonciation appropriée. • Respect des règles de rédaction en relation avec les lois concernées. • Rigueur.
5. Procéder à l'arrestation d'un suspect.	• Respect des exigences légales liées à l'arrestation d'une personne suspecte et à sa remise en liberté. • Intégrité.
6. Procéder à des perquisitions et à des saisies.	• Respect des règles légales relatives à l'exécution d'un mandat ou d'un télémandat de perquisition. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Respect de soi et d'autrui, intégrité.
7. Interroger une personne suspecte ou contrevenante.	• Application de mesures de sécurité efficaces. • Respect des exigences légales. • Application appropriée des règles relatives à la conduite d'un interrogatoire. • Application appropriée de techniques de gestion du stress. • Respect des règles de déontologie policière et de discipline. • Démonstration de jugement éthique. • Respect de soi et d'autrui, maîtrise de soi, initiative et intégrité.
8. Élaborer le dossier d'enquête.	• Détermination précise de la pertinence et de la valeur probante de chacun des éléments de preuve recueillis. • Respect des règles liées à la rédaction d'un rapport d'enquête ou d'un bref. • Pertinence de la conclusion du rapport. • Transmission de données objectives et nuancées concernant des personnes suspectes. • Rigueur et discernement.

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence

Analyser des textes littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le propos du texte.	Formulation juste des éléments importants du propos du texte.
2. Repérer et classer des thèmes et des procédés stylistiques.	- Relevé des principales manifestations thématiques et stylistiques. - Classement approprié des principales manifestations thématiques et stylistiques.
3. Choisir les éléments d'analyse.	Liens pertinents entre le propos du texte, les manifestations thématiques et les manifestations stylistiques.
4. Élaborer un plan de rédaction.	- Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de rédaction. - Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une analyse littéraire, un commentaire composé ou une explication de textes.	- Utilisation appropriée des éléments d'analyse. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Rédaction d'un texte d'au moins 700 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 2-2-3 ou 1-3-3

Unités : 2 ½

Précision : Les textes littéraires analysés appartiennent à deux époques distinctes et à deux genres différents.

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Expliquer les représentations du monde contenues dans des textes littéraires d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître le traitement d'un thème dans un texte.	• Relevé des procédés stylistiques et littéraires utilisés pour le développement du thème.
2. Situer le texte dans son contexte culturel et sociohistorique.	• Mention des éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
3. Dégager les rapports entre le réel, le langage et l'imaginaire.	• Liens pertinents entre le thème, les procédés stylistiques et littéraires, et les éléments significatifs du contexte culturel et sociohistorique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	• Choix judicieux des idées principales et des idées secondaires du plan de la dissertation. • Pertinence et cohérence du plan. • Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation explicative.	• Respect des limites du sujet de la dissertation. • Développement approprié des idées. • Pertinence des exemples choisis. • Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. • Précision et richesse du vocabulaire. • Respect du registre de langue approprié. • Respect des règles de présentation d'une production écrite. • Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. • Rédaction d'une dissertation explicative d'au moins 800 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Apprécier des textes de la littérature québécoise d'époques et de genres variés.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les caractéristiques de textes de la littérature québécoise.	Description appropriée des représentations du monde contenues ou exprimées dans des textes de la littérature québécoise.
2. Comparer des textes.	- Choix pertinent des critères de comparaison. - Relevé des ressemblances et des différences significatives entre des textes littéraires.
3. Déterminer un point de vue critique.	Pertinence du point de vue critique.
4. Élaborer un plan de dissertation.	- Pertinence et cohérence du plan. - Structure du plan de rédaction en trois parties : introduction, développement et conclusion.
5. Rédiger une dissertation critique.	- Respect des limites du sujet de la dissertation. - Emploi d'arguments appropriés. - Justification du point de vue critique. - Pertinence des exemples choisis. - Organisation logique du paragraphe et des paragraphes entre eux. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect du registre de langue approprié. - Respect des règles de présentation d'une production écrite. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Rédaction d'une dissertation critique d'au moins 900 mots.
6. Réviser et corriger le texte.	- Utilisation appropriée de stratégies de révision. - Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature

Pondération : 3-1-4

Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Produire différents types de discours oraux et écrits liés au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Analyser les caractéristiques de la situation de communication dans des discours d'ordre culturel ou d'un autre ordre.	- Mise en évidence précise des composantes de la situation de communication. - Relevé des facteurs contextuels de la situation de communication. - Détermination de l'influence des médias sur la situation de communication. - Établissement de liens entre les composantes et les facteurs de la situation de communication.
2. Déterminer un sujet et un objectif de communication.	- Exploration de sujets variés. - Choix justifié d'un sujet et d'un objectif de communication.
3. Rechercher l'information dans des discours littéraires ou non littéraires.	- Choix approprié des sources d'information. - Choix pertinent des éléments d'information.
4. Élaborer une stratégie en fonction de la situation et de l'objectif de communication.	- Choix judicieux des procédés à utiliser dans la situation de communication. - Choix judicieux des moyens d'expression.
5. Préparer et présenter des discours oraux de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés oraux à la conception de son discours. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Utilisation pertinente des éléments liés à la présentation d'un discours oral. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le discours oral. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des aspects du code linguistique propres au discours oral.
6. Rédiger des textes de type informatif, critique ou expressif, liés, notamment, à son champ d'études.	- Reconnaissance de la contribution de procédés d'écriture à la conception de son texte. - Recherche de divers moyens d'aborder et de structurer un sujet. - Respect des règles définissant les différents types de textes. - Respect de la situation et de l'objectif de communication dans le texte écrit. - Précision et richesse du vocabulaire. - Respect des règles orthographiques, grammaticales, syntaxiques et de ponctuation. - Respect des règles de présentation d'un texte écrit.

Éléments de la compétence	Critères de performance
7. Réviser et corriger les textes.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage
Discipline : Français, langue d'enseignement et littérature Périodes d'enseignement : 60 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter d'une question philosophique.

Éléments de la compétence**Critères de performance**

1. Distinguer la philosophie des autres discours sur la réalité.	• Reconnaissance des principales caractéristiques de la philosophie : projets, objets, méthodes. • Identification des principales différences entre le discours philosophique et les discours scientifique et religieux. • Présentation claire de l'avènement de la philosophie et de quelques moments de son évolution.
2. Présenter la contribution de philosophes de la tradition gréco-latine au traitement de questions.	• Formulation cohérente de la pensée de l'auteur. • Référence appropriée au contexte sociohistorique de la contribution. • Reconnaissance de l'intérêt actuel de la contribution.
3. Produire une argumentation sur une question philosophique.	• Élaboration d'une problématique philosophique pertinente sur une question. • Formulation claire d'une thèse. • Présentation judicieuse d'arguments, d'objections et de réfutations. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'un texte argumentatif d'au moins 700 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie

Pondération : 3-1-3

Unités : 2 ½

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Discuter des conceptions philosophiques de l'être humain.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser quelques conceptions philosophiques modernes et contemporaines de l'être humain.	• Présentation des principales caractéristiques des conceptions : concepts, principes et présupposés. • Usage approprié des concepts clés.
2. Situer les conceptions examinées dans leur contexte et dans les courants de pensée correspondants.	• Exposé de certains aspects significatifs du contexte historique d'émergence dans lequel les conceptions sont nées. • Démonstration suffisante de liens entre les conceptions et les courants de pensée dans lesquels elles s'inscrivent.
3. Comparer des conceptions philosophiques de l'être humain à propos de problèmes actuels ou de thèmes communs.	• Exposé des principales ressemblances et différences entre les conceptions. • Reconnaissance des conséquences pour la pensée et l'action des conceptions. • Prise de position critique et argumentée à l'égard d'une conception. • Respect des exigences de la rationalité dans l'argumentation. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 800 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Pondération : 3-0-3
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Porter un jugement sur des problèmes éthiques et politiques de la société contemporaine.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager la dimension éthique de l'action dans ses aspects personnels, sociaux et politiques.	• Définition claire des notions de base de l'éthique et du politique. • Utilisation appropriée des notions. • Élaboration suffisante de la problématique éthique d'une situation personnelle, sociale et politique.
2. Présenter quelques théories philosophiques, éthiques et politiques.	• Présentation judicieuse de quelques théories philosophiques, éthiques et politiques éclairant des problèmes relatifs à l'action et aux valeurs : contexte historique, concepts et principes.
3. Appliquer des théories philosophiques, éthiques et politiques à des situations actuelles, choisies, notamment, dans le champ d'études de l'élève.	• Reconnaissance des principales composantes de la situation : contexte, faits et personnes. • Formulation claire des questions éthiques et politiques relatives à la situation. • Mise en évidence des conflits de valeurs et des enjeux. • Application judicieuse de deux théories philosophiques à la discussion de questions éthiques et politiques.
4. Défendre une position critique à propos d'une situation problématique.	• Appréciation de divers choix, quant à l'action, à l'aide de théories philosophiques. • Respect des exigences de la rationalité dans la justification de la position choisie. • Rédaction d'une dissertation d'au moins 900 mots. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Philosophie
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Comprendre et exprimer des messages simples en anglais.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral simple.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'au moins trois minutes exprimé à un débit normal et comportant un vocabulaire d'usage courant, après deux écoutes.
2. Dégager le sens d'un texte d'intérêt général.	Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 500 mots.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible d'environ deux minutes élaborée à partir de consignes précises. - Formulation acceptable de questions et réponses en situation d'interaction. - Échanges d'idées pertinentes. - Prononciation, intonation et débit acceptables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
 Pondération : 2-1-3
 Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes, après deux écoutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique d'intérêt général.	- Reconnaissance du sens général et des idées principales d'un texte d'environ 750 mots contenant des idées abstraites. - Reconnaissance des liens entre les éléments du texte.
3. S'exprimer oralement.	- Communication intelligible, structurée et cohérente d'au moins trois minutes à partir d'un sujet d'intérêt général. - Formulation de questions pertinentes en situation d'interaction; questions généralement correctes grammaticalement. - Emploi généralement correct de verbes au passé. - Prononciation, intonation et débit convenables. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 350 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Utilisation d'un vocabulaire suffisant pour accomplir la tâche. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique, avec une attention plus particulière à quelques <i>modals</i> et à des temps de verbe parmi les suivants : <i>simple present</i> et <i>present continuous</i>, <i>simple past</i> et <i>past continuous</i>, <i>present perfect</i>, <i>future</i>. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Identification précise des idées essentielles d'un message après une seule écoute.
2. Dégager le sens d'un texte authentique à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance des idées principales et des éléments secondaires du texte. • Identification précise de la structure du texte. • Identification précise de l'intention de l'auteur.
3. Exprimer oralement un message sur des sujets à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Communication claire, cohérente et suffisamment détaillée en référence à une ou des sources fiables, ou à une œuvre littéraire. • Utilisation généralement correcte du code grammatical et du niveau de langue. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Prononciation, intonation et débit généralement corrects. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte sur une question à portée sociale, culturelle ou littéraire.	• Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 450 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi du vocabulaire pertinent par rapport au sujet traité. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation généralement correcte des temps de verbe exigés par le contexte. • Utilisation satisfaisante d'une variété de structures de phrases. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise.	• Communication claire, cohérente et structurée. • Utilisation d'arguments pertinents et justifiés. • Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés. • Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle.	• Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'environ 550 mots. • Respect de la situation et de l'objectif de communication. • Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé. • Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation. • Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse.
3. Réviser et corriger le texte.	• Utilisation appropriée de stratégies de révision. • Correction appropriée du texte.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Pondération : 2-1-3

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais de façon simple en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message.
2. Dégager le sens d'un texte authentique lié à son champ d'études.	Reconnaissance du sens général et des idées principales du message.
3. Communiquer un bref message oral lié à son champ d'études.	- Communication intelligible d'une durée d'au moins deux minutes. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Propos pertinents. - Application satisfaisante du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un court texte lié à son champ d'études.	- Rédaction d'un texte clair et cohérent, d'environ 250 mots. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Emploi de termes liés à son champ d'études. - Application satisfaisante du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Utilisation satisfaisante de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer en anglais avec une certaine aisance en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général et des idées essentielles d'un message d'environ cinq minutes. - Reconnaissance des liens entre les éléments du message.
2. Dégager les éléments utiles d'un texte authentique lié à son champ d'études.	- Reconnaissance du sens général. - Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. - Repérage des éléments utiles pour accomplir une tâche précise. - Utilisation convenable de l'information pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	- Communication claire et cohérente accessible à un non-expert. - Communication appropriée à la situation. - Utilisation convenable de termes liés au champ d'études. - Application convenable du code grammatical. - Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser un texte lié à son champ d'études.	- Rédaction claire et cohérente d'un texte, d'environ 350 mots, lié à son champ d'études, accessible à un non-expert. - Respect de la situation et de l'objectif de communication. - Présence d'idées et d'expressions nouvelles. - Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. - Emploi convenable de termes de base liés à son champ d'études. - Utilisation convenable de procédés de communication liés à la tâche d'écriture. - Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer avec aisance en anglais en utilisant des formes d'expression d'usage courant liées au champ d'études de l'élève.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général et des idées essentielles du message. • Utilisation pertinente de l'information pour accomplir une tâche précise.
2. Dégager les éléments pertinents d'un texte authentique lié à son champ d'études.	• Reconnaissance du sens général. • Reconnaissance de la validité et de la fiabilité des sources de référence. • Repérage et utilisation des éléments pertinents pour accomplir une tâche précise.
3. Communiquer un message oral lié à son champ d'études.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi approprié des termes liés à son champ d'études. • Manifestation d'ouverture et de respect.
4. Rédiger et réviser des communications écrites liées à son champ d'études.	• Rédaction cohérente et claire d'un texte, d'environ 450 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Emploi efficace de termes liés à son champ d'études. • Application convenable du code grammatical, syntaxique et orthographique. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.

Activités d'apprentissage

Discipline : Anglais, langue seconde
Périodes d'enseignement : 45
Unités : 2

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Communiquer de façon nuancée en anglais dans différentes formes de discours.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Communiquer un message oral lié au champ d'études de l'élève.	• Communication substantielle, riche en information, accessible à un non-expert. • Adéquation entre le message, l'intention et la situation de communication. • Emploi judicieux du vocabulaire. • Utilisation correcte du code grammatical. • Démonstration de sa capacité à défendre son point de vue. • Manifestation d'ouverture et de respect.
2. Analyser des textes complexes.	• Reconnaissance de différents types de discours : expressif et littéraire, informatif, incitatif, critique, scientifique et technique. • Reconnaissance des facteurs linguistiques, socioculturels et contextuels qui orientent la communication écrite. • Établissement des liens entre les éléments de la communication : intention, interlocutrice ou interlocuteur, situation, code, message, interaction implicite et explicite.
3. Rédiger et réviser un texte lié au champ d'études de l'élève.	• Rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte d'environ 550 mots, accessible à un non-expert. • Adéquation entre les procédés de communication choisis, le type de document et la situation de communication. • Présence d'idées et d'expressions nouvelles. • Utilisation précise, nuancée et efficace du code grammatical et syntaxique, ainsi que de la terminologie. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
4. S'exprimer à l'écrit ou oralement en anglais à partir de sources en français.	• Respect du sens. • Formulation généralement appropriée avec une attention plus particulière aux niveaux de langue et aux sources d'interférence telles que les faux amis et les différences de syntaxe. • Emploi d'une terminologie équivalente. • Utilisation appropriée de stratégies de révision.
Activités d'apprentissage	
Discipline : Anglais, langue seconde	
Périodes d'enseignement : 45	
Unités : 2	

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Analyser sa pratique de l'activité physique au regard des habitudes de vie favorisant la santé.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Établir la relation entre ses habitudes de vie et sa santé.	- Utilisation appropriée de l'information issue de recherches scientifiques ou des médias. - Reconnaissance de l'influence des facteurs sociétaux et culturels sur la pratique de l'activité physique. - Liens pertinents entre ses principales habitudes de vie et leurs incidences sur sa santé.
2. Pratiquer l'activité physique selon une approche favorisant la santé.	- Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. - Respect des règles de sécurité et d'éthique. - Respect de ses capacités dans la pratique d'activités physiques.
3. Reconnaître ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.	- Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan physique. - Relevé de ses principaux besoins et de ses principales capacités sur le plan physique. - Relevé de ses principaux facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique.
4. Proposer des activités physiques favorisant sa santé.	- Choix pertinent d'activités physiques selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation. - Communication claire et argumentée de sa proposition d'activités physiques.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Améliorer son efficacité dans la pratique d'une activité physique.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	• Relevé initial de ses habiletés et de ses attitudes dans la pratique de l'activité physique. • Relevé de ses attentes et de ses besoins au regard de ses capacités liées à la pratique de l'activité physique. • Formulation correcte d'objectifs personnels. • Pertinence des moyens choisis pour atteindre ses objectifs. • Communication claire et argumentée de sa proposition d'activité physique.
2. Appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans la pratique d'une activité physique.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan des habiletés motrices. • Relevé périodique de ses habiletés et de ses attitudes liées à la pratique de l'activité physique. • Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique de l'activité physique. • Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Amélioration sensible des habiletés motrices, des techniques ou des stratégies complexes exigées par l'activité physique.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 0-2-1

Unité : 1

Objectif**Standard****Énoncé de la compétence**

Démontrer sa capacité à se charger de sa pratique de l'activité physique dans une perspective de santé.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Planifier un programme personnel d'activités physiques.	• Mention de ses priorités selon ses besoins, ses capacités et ses facteurs de motivation liés à la pratique régulière et suffisante de l'activité physique. • Formulation correcte et pertinente d'objectifs personnels. • Choix pertinent de l'activité ou des activités physiques à pratiquer. • Planification appropriée des conditions d'exécution de l'activité ou des activités physiques à pratiquer.
2. Harmoniser les éléments d'une pratique régulière et suffisante de l'activité physique dans une approche favorisant la santé.	• Respect des règles inhérentes à l'activité physique pratiquée. • Respect des règles de sécurité et d'éthique. • Pratique régulière et suffisante d'une activité physique respectant l'équilibre entre la recherche d'efficacité et les facteurs favorisant la santé.
3. Gérer un programme personnel d'activités physiques.	• Choix pertinent des critères mesurant l'atteinte des objectifs du programme. • Utilisation appropriée de stratégies d'évaluation quantitative et qualitative sur le plan de l'activité physique. • Relevé périodique du temps investi et des activités physiques accomplies durant le programme. • Adaptations périodiques, pertinentes et correctes de ses objectifs ou des moyens utilisés. • Interprétation significative des progrès accomplis et des difficultés éprouvées dans la pratique d'activités physiques. • Reconnaissance de l'influence de la pratique de l'activité physique sur son mode de vie.

Activités d'apprentissage

Discipline : Éducation physique

Pondération : 1-1-1

Unité : 1

Formation générale complémentaire

Sciences humaines

Code : 000V

Objectif

Standard

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Situer l'apport particulier des sciences humaines au regard des enjeux contemporains.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur l'apport des sciences humaines au regard d'enjeux contemporains. • À partir de documents et de données provenant du domaine des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les objets d'étude d'une ou de plusieurs sciences humaines et leurs principales approches.	• Formulation des objets d'étude particuliers à une ou à plusieurs sciences humaines. • Description des principales approches utilisées en sciences humaines.
2. Relever quelques-unes des questions qui se posent actuellement dans le domaine des sciences humaines.	• Association des questions avec des champs pertinents de recherche en sciences humaines.
3. Démontrer la contribution d'une ou de plusieurs sciences humaines dans la compréhension d'enjeux contemporains.	• Présentation d'enjeux contemporains en mettant en évidence l'interprétation des sciences humaines. • Illustration de l'interaction de quelques changements sociaux et de la contribution des sciences humaines.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000V, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exposé écrit d'environ 750 mots portant sur un sujet relatif à l'être humain. • À partir de données documentaires provenant d'une ou de plusieurs disciplines des sciences humaines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser une problématique selon une ou plusieurs approches propres aux sciences humaines.	• Présentation de l'historique de la problématique. • Utilisation des concepts et du langage appropriés. • Description sommaire des dimensions individuelles, collectives, spatio-temporelles et culturelles de la problématique.
2. Traiter d'une question selon une ou des approches propres aux sciences humaines.	• Formulation claire d'une question. • Sélection de données documentaires pertinentes. • Description sommaire des méthodes historique, expérimentale et par enquête.
3. Établir des conclusions.	• Utilisation appropriée de la méthode choisie. • Détermination de critères d'appréciation appropriés. • Reconnaissance des forces et des faiblesses des conclusions. • Élargissement de la question analysée.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 300 ou 400 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000W, à l'exception des codes 300 et 360. Le code 305 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie.	• Individuellement. • À partir d'un commentaire écrit qui présente une découverte scientifique ou une percée technologique. • À l'occasion d'une production écrite d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Caractériser le mode de pensée et la démarche scientifiques types.	• Explication sommaire des caractéristiques essentielles du mode de pensée scientifique, dont la quantification et la démonstration. • Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques essentielles des principales étapes de la démarche scientifique type.
2. Montrer la complémentarité de la science et de la technologie.	• Définition des termes et description des principales relations entre science, technique et technologie : liens logiques et temporels, et apports mutuels.
3. Expliquer le contexte et les étapes de quelques découvertes scientifiques et technologiques.	• Mise en relation pertinente et cohérente des contextes déterminants de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Énumération des principales étapes de découvertes scientifiques et technologiques.
4. Dédire différentes conséquences et questions qui découlent de certains développements scientifiques et technologiques récents.	• Description sommaire des conséquences importantes (de différentes natures) et des défis majeurs actuels qui découlent de quelques découvertes scientifiques et technologiques. • Formulation de questions pertinentes et caractère plausible des éléments de réponse aux questions formulées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000X. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base.	• Individuellement ou en équipe. • À partir d'un problème non complexe d'ordre scientifique et technologique qui peut être résolu par l'application de la démarche scientifique type. • En utilisant des instruments scientifiques disponibles d'usage courant. • À l'aide de documents de référence (écrits ou autres).
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Décrire les principales étapes de la démarche scientifique type.	• Énumération ordonnée et description sommaire des caractéristiques des étapes de la démarche scientifique type.
2. Formuler une hypothèse ayant pour but de solutionner un problème simple de nature scientifique et technologique.	• Description claire et précise du problème. • Respect des caractéristiques de formulation d'une hypothèse (caractère observable et mesurable des données, plausibilité, etc.).
3. Vérifier une hypothèse en appliquant les principes élémentaires de la démarche expérimentale de base.	• Pertinence, fiabilité et validité de la procédure expérimentale mise au point. • Respect de la procédure expérimentale établie. • Choix judicieux et utilisation adéquate des instruments. • Présentation claire et adéquate des résultats. • Validité des relations établies entre l'hypothèse, la vérification et la conclusion.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 100 ou 200 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Y. Le code 105 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 109, 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne de façon restreinte.	• Pour les langues modernes qui utilisent l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de huit répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de huit phrases. • Pour les langues modernes qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin : à l'occasion d'une conversation d'un minimum de six répliques et à l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de six phrases. • À partir de mises en situation sur des thèmes connus. • À l'aide d'outils de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message oral.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général de messages simples. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple.	• Utilisation convenable des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Enchaînement spontané et cohérent de phrases dans un dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales et coordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales de base. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation appropriée du vocabulaire de base et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases simples. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. On entend par « restreinte » l'utilisation limitée des structures de la langue, de son code grammatical et du vocabulaire. Cette limitation varie selon les difficultés soulevées par certaines langues modernes. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 000Z, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers.	• À l'occasion d'une conversation d'un minimum de quinze répliques. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de vingt phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin. • À l'occasion d'une communication écrite d'un minimum de dix phrases pour les langues qui utilisent un système d'écriture autre que l'alphabet latin. • À partir de situations usuelles et de sujets simples de la vie courante. • À l'aide d'outils de référence.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Saisir le sens d'un message entendu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
2. Saisir le sens d'un message lu.	• Identification juste des mots et des expressions idiomatiques. • Reconnaissance explicite du sens général et des idées essentielles de messages de complexité moyenne. • Association logique entre les éléments du message.
3. Exprimer oralement un message simple avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent de l'indicatif. • Utilisation d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Prononciation intelligible. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Dialogue.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4. Écrire un texte sur un sujet donné avec des phrases de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des structures de la langue dans des propositions principales ou subordonnées. • Application appropriée des règles grammaticales. • Utilisation des verbes au présent et au passé de l'indicatif. • Utilisation appropriée d'un vocabulaire de base enrichi et d'expressions idiomatiques. • Enchaînement cohérent d'une suite de phrases de complexité moyenne. • Application acceptable des règles graphiques pour les systèmes d'écriture autres que l'alphabet latin.

Activités d'apprentissage
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue. Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0010, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne.	• Individuellement. • À l'occasion d'un échange verbal d'un minimum de vingt répliques. • À l'occasion de la rédaction d'un texte de longueur moyenne (minimum de 25 phrases pour les langues qui utilisent l'alphabet latin; minimum de 15 phrases pour les autres langues). • À partir des documents à portée socioculturelle. • À l'aide d'ouvrages de référence dans le cas de la communication écrite.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Dégager le sens d'un message oral en langage courant.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du message. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
2. Dégager le sens d'un texte de complexité moyenne.	• Explication juste du sens général et des idées essentielles du texte. • Distinction claire des éléments structuraux de la langue.
3. Échanger verbalement sur un sujet.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du message à exprimer. • Utilisation appropriée du vocabulaire courant. • Prononciation et intonation justes. • Débit moyen dans un dialogue en langage courant. • Cohérence du message exprimé. • Réponses pertinentes à des questions.
4. Rédiger un texte de complexité moyenne.	• Utilisation appropriée des éléments structuraux de la langue en fonction du texte à rédiger. • Justesse du vocabulaire. • Cohérence de l'ensemble du texte. • Respect des règles de présentation et de rédaction propres au texte.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'acquisition d'une langue moderne nécessite la sensibilisation à la culture des personnes qui utilisent cette langue.
Un code de la série 600 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0067, à l'exception des codes 601, 602, 603 et 604.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine.	• Individuellement. • À l'occasion de la rédaction d'un texte d'environ 750 mots. • À partir de plusieurs exemples concrets choisis par la personne qui doit démontrer sa compétence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances générales de base sur les mathématiques ou sur l'informatique.	• Distinction de notions et de concepts de base. • Identification des principales branches des mathématiques ou de l'informatique. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Décrire l'évolution des mathématiques ou de l'informatique.	• Résumé descriptif de quelques grandes étapes.
3. Reconnaître la contribution des mathématiques ou de l'informatique dans le développement des autres domaines du savoir.	• Démonstration de l'existence de contributions importantes, à l'aide d'exemples.
4. Illustrer la diversité des applications des mathématiques ou de l'informatique.	• Présentation d'un éventail d'usages dans diverses sphères de l'activité humaine, à l'aide d'exemples concrets.
5. Évaluer l'influence des mathématiques ou de l'informatique sur les individus et sur les organisations.	• Identification de quelques grandes influences. • Explication de la façon dont les mathématiques ou l'informatique ont modifié certaines réalités humaines et organisationnelles. • Reconnaissance d'avantages et d'inconvénients à ces influences.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0011 : 105, 201, 204, 420.

Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.

Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins d'usage courant.	• Individuellement. • À l'occasion de l'exécution d'une tâche ou de la résolution d'un problème. • À partir des besoins de la vie courante. • À l'aide d'outils familiers et de documents de référence.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Démontrer l'acquisition de connaissances utilitaires de base en mathématiques ou en informatique.	• Brève définition des notions. • Exécution correcte des opérations de base. • Utilisation adéquate de la terminologie.
2. Choisir des outils et des procédés mathématiques ou informatiques en fonction de besoins précis.	• Énumération de multiples possibilités offertes par les outils et les procédés mathématiques ou informatiques. • Analyse de situations concrètes et reconnaissance de la pertinence du recours aux outils ou aux procédés mathématiques ou informatiques. • Choix approprié en fonction des besoins.
3. Utiliser des outils et des procédés mathématiques ou informatiques pour exécuter des tâches et résoudre des problèmes.	• Démarche planifiée et méthodique. • Utilisation correcte des outils et des procédés. • Résultats satisfaisants par rapport au contexte. • Utilisation adéquate de la terminologie propre à un outil ou à un procédé.
4. Interpréter des données quantitatives ou des résultats obtenus à l'aide de procédés ou d'outils mathématiques ou informatiques.	• Interprétation juste en tenant compte du contexte. • Formulation claire et précise de l'interprétation.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Les codes suivants doivent être utilisés pour rattacher des cours à l'objectif 0012 : 105, 201, 204, 420.
Le code 204 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340 et 345 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique.	• Individuellement. • À partir d'une production artistique désignée. • À l'occasion d'un commentaire écrit d'environ 750 mots.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Percevoir la dynamique de l'imaginaire en art.	• Explication précise d'un procédé de création lié à la construction d'un univers imaginaire.
2. Caractériser des courants artistiques.	• Énumération descriptive des principales caractéristiques de trois courants artistiques de différentes époques, y compris un courant actuel.
3. Commenter un produit artistique.	• Organisation cohérente des observations, y compris l'identification de quatre éléments fondamentaux de forme et de structure du langage utilisé ainsi qu'une proposition justifiée de signification.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0013, à l'exception du code 502.
Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire.
Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Réaliser une production artistique.	• Individuellement. • À l'occasion d'un exercice pratique. • Dans un contexte de création ou d'interprétation. • À partir des éléments de base du langage et des techniques propres au médium utilisé.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Reconnaître les principaux modes d'expression d'un médium artistique.	• Identification des particularités : originalité, qualités essentielles, moyens de communication, styles, genres.
2. Utiliser le médium.	• Utilisation personnelle et cohérente des éléments du langage. • Application adéquate des techniques artistiques. • Respect des exigences du mode de production.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : Un code de la série 500 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 0014, à l'exception du code 502. Le code 504 doit être utilisé dans le cas d'un cours multidisciplinaire. Les codes 340, 345, 601, 602, 603 et 604 peuvent être utilisés, dans la mesure où les cours ne sont pas reliés aux objectifs de la formation générale commune ou propre.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Considérer des problématiques contemporaines dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Identifier de grandes problématiques contemporaines.	• Exploration de diverses problématiques contemporaines. • Description des principaux enjeux liés à ces problématiques. • Formulation claire d'objets d'études liés à ces problématiques.
2. Reconnaître le rôle particulier de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique.	• Distinction de certaines des théories utilisées dans l'analyse de la problématique. • Description claire des concepts et des méthodes utilisés.
3. Démontrer la contribution de plusieurs disciplines dans la compréhension d'une problématique contemporaine.	• Formulation claire des enjeux liés à la problématique. • Description précise des principaux apports des disciplines. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires.
Activités d'apprentissage	
Périodes d'enseignement : 45 Unités : 2 Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes. Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021L afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.	

Objectif**Standard**

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Traiter d'une problématique contemporaine dans une perspective transdisciplinaire.	• Individuellement ou en équipe. • En fonction de différents champs de savoir et à partir de documents et de données provenant de diverses disciplines.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Poser un problème de recherche.	• Justification du choix du problème de recherche. • Description sommaire des principaux enjeux liés au problème. • Formulation claire des principales dimensions du problème. • Utilisation appropriée du langage et des concepts disciplinaires. • Formulation claire de la question de recherche.
2. Analyser le problème de recherche.	• Description pertinente d'une approche ou d'une méthode de recherche. • Sélection appropriée des données de la recherche. • Application adéquate de l'approche ou de la méthode utilisées. • Utilisation appropriée d'un cadre d'analyse.
3. Proposer des solutions.	• Description claire des principaux apports disciplinaires. • Explication pertinente de l'interaction de diverses disciplines. • Justification des solutions proposées. • Appréciation des forces et des faiblesses des solutions proposées.

Activités d'apprentissage

Périodes d'enseignement : 45

Unités : 2

Précisions : L'atteinte de l'objectif se prête à un enseignement donné par un ou plusieurs enseignants ou enseignantes.

Le code 365 doit être utilisé pour rattacher un cours à l'objectif 021M afin de préserver le caractère transdisciplinaire des apprentissages visés par la compétence.

Renseignements complémentaires

Vocabulaire utilisé dans les programmes d'études techniques

Programme d'études

Un programme d'études est un ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Tout programme d'études collégiales comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études; une composante de formation générale qui est propre au programme; une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes du programme et enfin une composante de formation spécifique au programme. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 6).

Compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, la compétence est définie comme un pouvoir d'agir, de réussir et de progresser qui permet de réaliser adéquatement des tâches ou des activités de travail et qui se fonde sur un ensemble organisé de savoirs (ce qui implique certaines connaissances, habiletés dans divers domaines, perceptions, attitudes, etc.) (MEQ, *Élaboration des programmes d'études techniques, Cadre général – Cadre technique*, 2002, p. 15).

Objectif

L'objectif se définit comme une compétence, habileté ou connaissance à acquérir ou à maîtriser (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Chaque objectif est formulé sous la forme d'une compétence et comprend un énoncé de la compétence et des éléments de la compétence. C'est l'atteinte des objectifs et le respect des standards qui assurent l'acquisition ou la maîtrise des compétences propres à l'enseignement collégial.

Énoncé de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, l'énoncé de la compétence résulte de l'analyse de profession, des buts généraux de la formation technique et, dans certains cas, d'autres déterminants. Pour la composante de formation générale, il est issu de l'analyse des besoins de formation générale.

Éléments de la compétence

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les éléments de la compétence se limitent aux précisions nécessaires à sa compréhension et à son acquisition. On y évoque les grandes étapes d'exécution d'une tâche ou les principales composantes de la compétence.

Pour la composante de formation générale, les éléments de l'objectif, formulés sous la forme d'une compétence, en précisent les composantes essentielles.

Standard

Le standard se définit comme le niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1). Il comprend, pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, un contexte de réalisation et des critères de performance.

Critères de performance

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, les critères de performance définissent les exigences qui permettent de déterminer si l'élève a acquis chaque élément de la compétence et, par voie de conséquence, la compétence elle-même. Les critères de performance sont fondés sur les exigences à l'entrée sur le marché du travail. Chaque élément de la compétence est assorti d'un critère de performance au moins.

Pour la composante de formation générale, les critères de performance définissent les exigences permettant de reconnaître le standard.

Dans les deux composantes, tous les critères doivent être respectés pour que l'objectif soit atteint.

Contexte de réalisation

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, le contexte de réalisation correspond à la situation de mise en œuvre de la compétence, à l'entrée sur le marché du travail. Le contexte ne définit ni la situation d'apprentissage ni la situation d'évaluation.

Activités d'apprentissage

Pour la composante de formation spécifique d'un programme d'études techniques, il s'agit des cours (laboratoires, ateliers, séminaires, stages ou autres activités pédagogiques) destinés à assurer l'atteinte des objectifs et des standards visés. Les établissements d'enseignement ont l'entière responsabilité de la définition des activités d'apprentissage et de l'aménagement de l'approche programme.

Pour la composante de formation générale, les éléments des activités d'apprentissage dont le ministre peut déterminer l'ensemble ou simplement une partie sont le champ d'études, la ou les disciplines, la pondération, les heures d'enseignement, le nombre d'unités et des précisions jugées essentielles.

Harmonisation

L'harmonisation des programmes d'études professionnelles et techniques est une orientation ministérielle. Elle consiste à établir des similitudes et une continuité entre les programmes d'études du secondaire et ceux du collégial, que ce soit dans un même secteur de formation ou dans des secteurs de formation différents en vue d'éviter la duplication des offres de formation, de reconnaître les compétences acquises et de faciliter les parcours de formation.

L'harmonisation contribue à établir une offre cohérente de formation, en particulier à faire en sorte que les fonctions de travail auxquelles préparent les programmes d'études soient bien identifiées et distinguées. S'il arrive que l'exercice de ces fonctions nécessite l'acquisition de compétences communes, les travaux d'harmonisation permettent de les repérer. Toutefois, même en l'absence de compétences communes, les programmes d'études n'en sont pas moins harmonisés.

L'harmonisation est dite interordres lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'ordres d'enseignement différents; elle est intra-ordre lorsqu'elle porte sur des programmes d'études d'un même ordre d'enseignement; enfin, elle est intersectorielle lorsqu'elle porte sur des programmes d'études de secteurs de formation différents.

Les travaux menés dans une perspective d'harmonisation des programmes d'études permettent, notamment, et le cas échéant, la mise au jour de leur communauté de compétences. Les compétences partagées par deux programmes d'études ou plus et dont l'acquisition de l'une permet la reconnaissance de l'autre sont dites communes. Des compétences communes ayant le même énoncé et dont toutes les composantes sont le calque l'une de l'autre sont dites identiques; lorsque des compétences communes ne sont pas identiques, mais présentent un niveau de similitude tel qu'elles sont de valeur égale, elles sont dites équivalentes.

Les travaux d'harmonisation menés pour le programme *Techniques policières* ont permis de relever des compétences communes avec d'autres programmes d'études. Les renseignements relatifs aux travaux effectués et à leurs résultats sont présentés dans le document *Tableaux d'harmonisation, Techniques policières*.

**Éducation
et Enseignement
supérieur**

Québec

